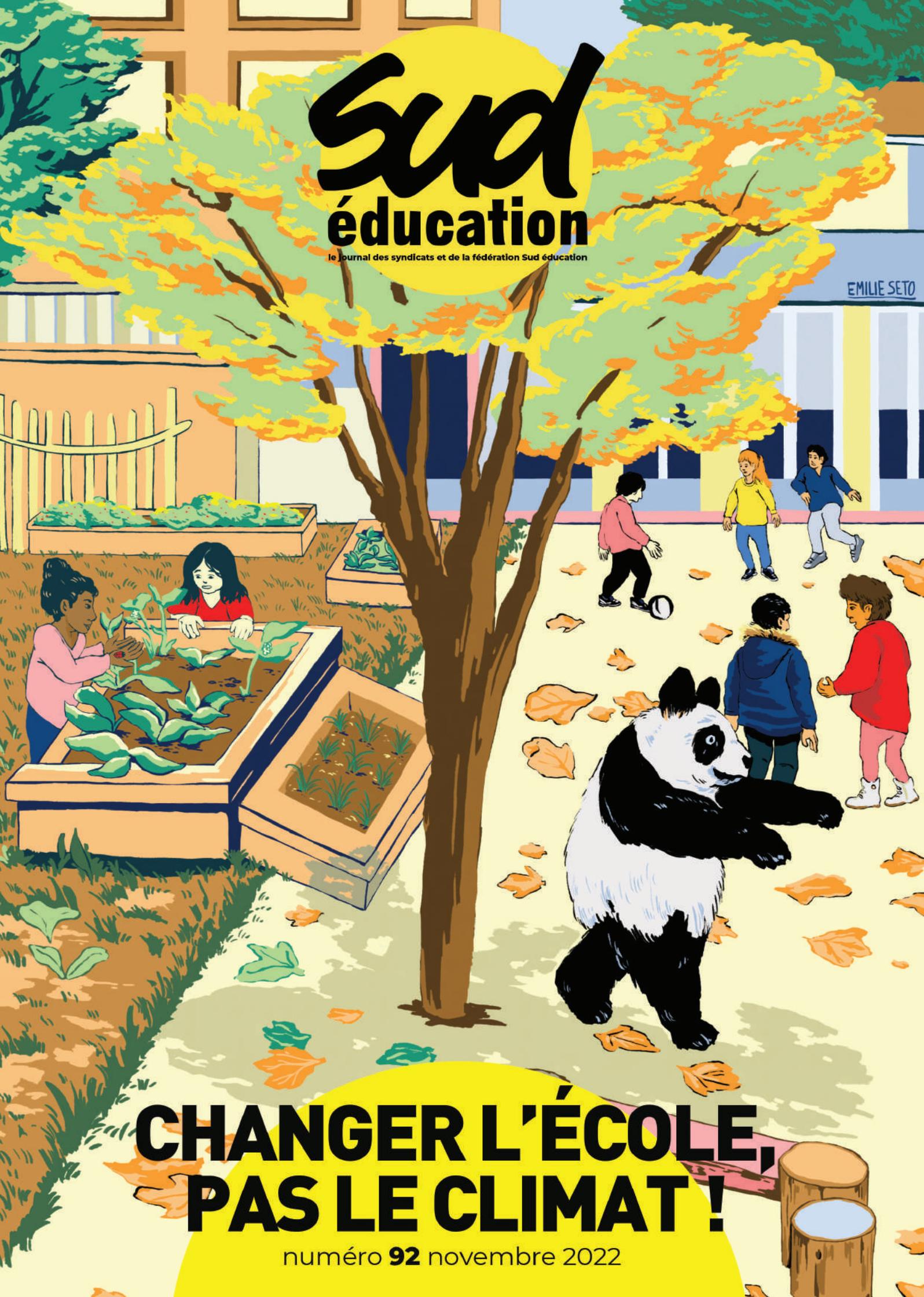


Sud éducation

le journal des syndicats et de la fédération Sud éducation

EMILIE SETO



CHANGER L'ÉCOLE, PAS LE CLIMAT !

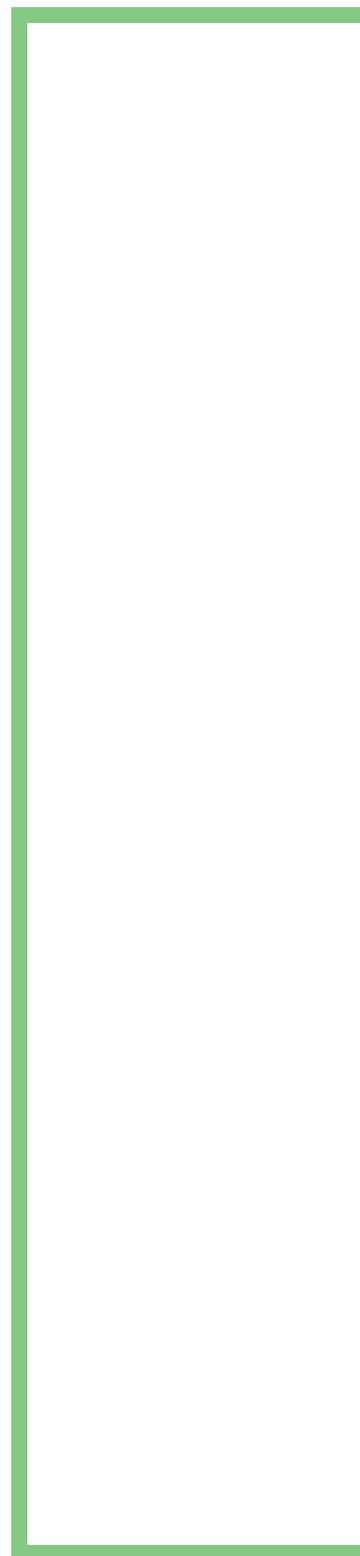
numéro **92** novembre 2022



rejoignez-nous

*Prenez contact avec votre syndicat local ou
avec la fédération sur notre site :*

www.sudeducation.org



Édito

La crise écologique s'intensifie. Les plus riches en sont les principaux responsables, et pourtant ce sont les plus pauvres qui en subissent et subiront les conséquences de plein fouet. En ce sens, le combat écologique fait partie intégrante de l'action syndicale. Dans l'éducation, il nous appartient de préparer les jeunes aux transformations qui nous attendent. Quels leviers avons-nous pour imposer des mesures de justice sociale et environnementale ? Comment intégrer les questions écologiques dans nos enseignements ?

Nous sommes de plus en plus nombreuses et nombreux à avoir conscience de la nécessité d'une reconversion écologique et sociale radicale pour continuer à vivre tou-tes dans une planète habitable. Mais par où commencer ? La tâche semble immense, et l'ampleur de l'inaction environnementale de nos administrations, des dirigeant·es politiques et économiques, désarme.

C'est pourquoi SUD éducation a souhaité rassembler ici des outils, des pistes d'actions concrètes et de mobilisations et des initiatives pédagogiques pour démontrer, au contraire, que nous pouvons gagner le combat écologique. Collectivement et à notre niveau, imposons des mesures de reconversion écologique et sociale dans nos établissements, dans nos écoles, dans nos territoires. Elles seront les germes de mobilisations plus larges pour obtenir une autre école, une autre société, moins inégalitaires et moins destructrices de la planète. ■

Fédération SUD éducation :
31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris
Téléphone : 01 58 39 30 12
e-mail : fede@sudeducation.org

*Encart jeté en aléatoire
pour certains destinataires*

**Journal trimestriel réalisé par
la fédération SUD éducation**
Maquette : Fabien Marcot
(bienagiteravantusage.com)

Numéro de CPPAP

0423 S 06443

délivré le 04/04/18

jusqu'au 30/04/23

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

Directrice de la publication :

A. Champeau

Imprimerie :

Wagram, Bezons

Dépôt légal en cours



MARRE DE VOS
ENGAGEMENTS
EN CARTON

CAN'T KEEP
LA
FINAL
COUNTDOWN!
FOR HUMANITY

ALLONS CRIER ET
EN FAIRE DES CAISSES
POUR NOTRE PLANÈTE
QUI A CHAUD AUX FESSES

SOMMAIRE

CHANGER L'ÉCOLE, PAS LE CLIMAT

Dossier - Des repères pour comprendre la crise écologique 6

Le réchauffement climatique 7

Des certitudes scientifiques 7

Quelles sont les solutions ? 8

Une crise écologique pas seulement climatique 8

Justice environnementale, justice sociale 10

Dossier - Agir sur son lieu de travail 12

Bâti scolaire et « crise énergétique » 13

Agir en conseil d'administration 14

Sortir du tout numérique 16

Pour des cantines et des restaurations universitaires qui promeuvent l'agroécologie 17

Pour la végétalisation des cours 24

Le forfait mobilités durables 26

Canicules : des outils pour agir 27

Pics de pollution : protégeons notre santé ! 28

Que faire en cas de forte chaleur dans les écoles et les établissements ? 32

Cahier revendicatif 34

Dossier - Pour un enseignement émancipateur 36

Un marché des connaissances pour étudier le réchauffement climatique au collège 37

SUD éducation vous dit tout (ou presque) sur le label E3D 38

Ressources pédagogiques 40

Dossier - Changer la société, pas le climat ! 44

Plus jamais ça ! 45

Énergie : comment imposer des choix citoyens ? 46

Des syndicats SUD éducation engagés dans les luttes écologiques sur le terrain ! 49

Pour un monde solidaire et sans frontières ! 55

Zoom sur l'écoféminisme 56

Bibliographie écoféministe 57

Pour la transformation écologique et sociale de l'école et de l'université, votez SUD éducation ! 58

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Nous vivons aujourd'hui une crise écologique, dont l'aspect le plus discuté dans l'espace public est le réchauffement climatique, mais qui ne s'y limite pas. Quelques repères sur les mécanismes en cours, par lesquels les activités humaines, à commencer par celles impliquées par le capitalisme, risquent de rendre la planète de moins en moins habitable.

**Le réchauffement
climatique
p. 7**

**Des certitudes
scientifiques
p. 7**

**Quelles sont les
solutions ?
p. 8**

**Une crise écologique pas
seulement climatique
p. 8**

Photo : Guillaume Falco

Le réchauffement climatique

L'effet de serre est un phénomène naturel et nécessaire à la vie. Cependant, depuis la révolution industrielle au XIX^e siècle, les activités humaines ont conduit à rejeter dans l'atmosphère massivement plus de gaz à effet de serre (GES) : du dioxyde de carbone (CO₂), mais aussi du méthane, du protoxyde d'azote ou des gaz fluorés. Ces gaz proviennent de combustions (centrales électriques, déforestation par le feu, moteurs à essence, chauffage...), de l'industrie et de l'agriculture intensive.

La révolution industrielle a ainsi bouleversé le cycle du carbone. Les végétaux sont des pièges à carbone, grâce à la photosynthèse. Les énergies fossiles (houille, charbon, pétrole, gaz) proviennent d'êtres vivants morts il y a des dizaines, voire des centaines de millions d'années. La révolution industrielle a reposé sur la puissance de ces sources d'énergie, qui concentrent ce qui ne pourrait être obtenu qu'en brûlant des quantités de bois qui ne peuvent être re-

constituées à une telle vitesse. Mais ce faisant, elle a entraîné une hausse inédite du carbone dans l'atmosphère, engendrant un réchauffement d'une rapidité jamais vue. Dans le même temps, toutes les activités impliquant de couper ou brûler la végétation (artificialisation des sols, déforestation pour créer des terres agricoles) diminuent le piégeage du carbone.

D'autres réchauffements climatiques ont eu lieu dans l'histoire de la planète. Cependant, ceux-ci se sont opérés sur des milliers, voire des dizaines de milliers d'années. La particularité du réchauffement que nous vivons réside dans sa rapidité, donc dans la brutalité de ses conséquences et les difficultés pour les êtres vivants à s'y adapter. Il est aggravé par des boucles de rétroaction : par exemple, le réchauffement engendre la fonte du permafrost (ou pergélisol, les glaces qui ne fondent ordinairement pas), qui entraîne la libération de gaz à effet de serre qui y étaient piégés, accé-

lérant le réchauffement climatique. Ou encore : le réchauffement fait reculer les forêts, capteurs de carbone, ce qui augmente à son tour le réchauffement. Ces boucles de rétroaction rendent plus difficiles les prévisions, et les estimations qui sont faites sur le réchauffement s'affinent en général vers le pire.

Les conséquences du réchauffement climatique sont de plusieurs ordres. Ce sont la multiplication et l'intensification des épisodes de sécheresse et de canicule, mais aussi l'augmentation des pluies dans les zones humides : l'océan étant plus chaud, il y a plus d'évaporation, plus de nuages, donc plus de précipitations. Le risque d'inondations est augmenté, et c'est aussi la force des cyclones qui est accrue. La montée des eaux, du fait notamment de la fonte des glaces, menace de nombreux territoires côtiers. ■

Des certitudes scientifiques

Ces mécanismes sont des résultats scientifiques désormais bien établis, notamment par l'intermédiaire des travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Créé en 1988, il rassemble des experts qui représentent les États membres. Il ne fait pas un travail de laboratoire de recherche, c'est-à-dire de production de connaissances, mais un travail de synthèse et d'évaluation des travaux de recherche des différentes sciences ap-

portant des connaissances sur les changements climatiques, leurs causes, leurs effets et ce qu'on peut faire face à cela. C'est une institution transparente, qui dévoile l'ensemble de son fonctionnement sur son site internet, et très prudente : elle a travaillé des années pour pouvoir avancer ses conclusions avec certitude. Celles-ci se résument de la façon suivante : il y a un dérèglement climatique aux conséquences considérables ; son origine réside dans les acti-

vités humaines ; nous pouvons agir pour enrayer ce mécanisme et pour nous adapter à ce que nous ne pourrions pas éviter, à condition de mettre en œuvre des transformations majeures de nos sociétés et de nos économies. ■



Quelles sont les solutions ?

L'arrêt des émissions de gaz à effets de serre est un préalable inévitable. Un pays comme la France s'est ainsi engagé à diviser par deux sa consommation d'énergie et à décarboner sa production à l'horizon 2050 : c'est la Stratégie nationale Bas Carbone, inscrite dans la loi depuis 2015.

Comment y parvenir ? Le GIEC a notamment proposé des scénarios socio-économiques, en évaluant leurs effets sur le réchauffement climatique. Le scénario le plus efficace pour limiter le réchauffement climatique repose sur une transformation de l'économie, qui cesse de prendre la croissance économique pour objectif pour lui substituer le bien-être humain et la réduction des inégalités sociales. Pourtant, le terme de « décroissance » continue d'être manié comme un épouvantail par la plupart des décideurs politiques et économiques. Or il s'agit simplement de sortir du productivisme comme modèle de société, où il s'agit de produire et de vendre toujours plus, nécessairement en captant toujours plus de ressources naturelles, bien au-delà de ce que la planète est capable

de reconstituer dans le même temps.

L'inaction climatique des décideurs politiques et économiques ne peut se comprendre que par le souci, dans un système capitaliste, de maintenir à tout prix la logique d'accumulation de richesses, et les profits d'un petit nombre. Par la certitude, aussi, qu'ils trouveront les moyens de protéger une élite privilégiée des conséquences les plus graves de la crise climatique. Elle est adossée à une croyance dans des solutions techniques, qui ne sont ni certaines, ni toutes souhaitables. Ainsi, la filière nucléaire reconnaît elle-même qu'elle ne pourra pas faire plus que la moitié de notre production d'énergie, donc qu'elle ne pourra pas à elle seule remplacer les énergies fossiles. Une autre technique est parfois évoquée : la géo-ingénierie solaire. Il s'agit de créer une sorte de bouclier de particules aérosols qui occulte une partie de la lumière du Soleil. Les scientifiques sont très circonspects sur cette technique, que nous ne sommes pas certains de pouvoir faire aboutir, et qui serait surtout très complexe et coûteuse, rendant l'humanité encore plus vulnérable

aux crises économiques ou politiques. En effet, l'arrêt de l'envoi de particules entraînerait la remontée presque immédiate des températures d'un seul coup, sans aucune possibilité d'adaptation.

Les deux seules solutions viables qui s'offrent à nous sont donc la réduction de la consommation d'énergie, cette « sobriété » qui est aujourd'hui dans toutes les bouches, mais qui doit devenir un socle de notre système économique sur le long terme, et dans l'adaptation au réchauffement climatique. Notre vie n'en serait d'ailleurs pas forcément plus triste, si l'on pense par exemple au fait que la réduction du temps de travail est l'une des voies pour la réduction de la consommation : elle est aussi dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses. ■

Une crise écologique pas seulement climatique

L'urgence climatique ne doit pas être traitée isolément des autres questions environnementales. Le nucléaire, par exemple, procède de choix qui font peser de nombreuses menaces sur nous et sur les générations futures : gestion des déchets radioactifs, éventualité d'accidents aux conséquences dévastatrices. Le risque zéro n'existe pas dans les centrales nucléaires, comme l'a montré la catastrophe de Fukushima en 2011. Elles peuvent être des enjeux, voire des cibles en cas de guerre, comme aujourd'hui en Ukraine.

La Terre est un système et l'on ne peut pas se satisfaire de solutions au réchauffement climatique qui mettent en danger d'autres conditions de son ha-

bitabilité. Pour le faire comprendre, un groupe de 28 scientifiques menés par le chercheur suédois Johan Rockström a proposé en 2009 de définir 9 « limites planétaires », qui sont les frontières au sein desquelles la planète peut absorber les effets des activités humaines tout en maintenant des conditions de vie supportables pour l'humanité. Au-delà de ces frontières, le risque de perturbation des processus de régulation planétaire s'accroît. Passer en revue ces frontières permet de dresser un panorama des défis que nous avons aujourd'hui à affronter. Celles-ci forment un système, dans la mesure où les processus en jeu ont aussi des effets, d'atténuation ou d'aggravation, les uns sur les autres.



1. Le changement climatique est lui-même une frontière planétaire, qui agit à son tour sur d'autres, comme l'acidification des océans.

2. L'introduction d'entités artificielles (ou pollution chimique). On désigne par là des éléments fabriqués ou modifiés par les activités humaines : substances chimiques, plastiques, insecticides, nanoparticules, OGM, ou éléments naturels concentrés comme les métaux lourds. Ceux-ci s'incorporent aux cycles du vivant. Les conséquences nocives sont plus complexes à établir puisqu'il faut raisonner au cas par cas, en fonction de la durée d'exposition, des effets cocktails entre produits, etc. Ce qui signifie aussi que nous les produisons et utilisons massivement sans toujours connaître leurs effets sur le long terme.

3. L'érosion de la couche d'ozone. C'est le premier risque environnemental qui a fait l'objet d'une prise de conscience internationale. C'est le « trou dans la couche d'ozone », couche d'ozone qui nous protège des effets néfastes des rayons du Soleil. Les molécules d'ozone sont détruites par les molécules chlorées, interdites en 1987. Depuis, la couche d'ozone s'est ré-épaissi, essentiellement parce que les molécules en cause pouvaient facilement être remplacées par d'autres, ce qui n'est pas toujours le cas.

4. La charge atmosphérique en aérosols. C'est ce qu'on appelle la pollution atmosphérique aux particules fines, dangereuses pour les voies respiratoires.

5. L'acidification des océans. Le CO₂ se dissout dans les océans, de sorte que ces derniers sont un puits de carbone qui atténue le réchauffement climatique. Mais le carbone à son tour acidifie l'eau, avec des effets sur la biodiversité marine et, par exemple, les récifs coralliens.

6. Le cycle de l'azote et le cycle du phosphore. L'azote est un élément chimique indispensable à la production des plantes. Au début du XXe siècle, des procédés chimiques permettant l'apport artificiel d'azote dans les terres agricoles (engrais azotés) ont permis de multiplier la productivité agricole. À tel point que le cycle de l'azote se trouve déséquilibré. C'est notamment l'origine de la pollution en nitrates des sols et des eaux, et de la prolifération des algues vertes, qui dégagent des gaz nocifs lorsqu'elles pourrissent en amas. Comme pour le cycle de l'azote, c'est notre modèle de production agricole intensive qui est en cause. Le phosphore est le premier nutriment de la photosynthèse et il est aussi utilisé dans les engrais chimiques, avec pour conséquences un épuisement des ressources de phosphore, mais aussi des pollutions de l'eau.

7. Le cycle de l'eau douce. L'été 2022 l'a montré de façon criante : des territoires en France qui s'estimaient à l'abri des pénuries d'eau potable ont vu leurs réserves s'épuiser. Nous prélevons trop d'eau douce, entraînant des compétitions pour l'accès à cette ressource entre activités humaines, mais aussi entre espèces.

8. Le changement d'occupation des sols. C'est la déforestation et l'urbanisation. La déforestation est notamment la conséquence de notre modèle agricole, et de certaines activités en particulier comme l'élevage, l'huile de palme, le café ou les agrocarburants. L'artificialisation des sols menace et segmente les habitats de la biodiversité. Elle altère aussi le cycle de l'eau, car elle modifie les capacités d'infiltration du sol et le climat.

9. L'intégrité de la biosphère. Elle comprend l'érosion de la biodiversité, avec la sixième grande extinction, que nous sommes en train de vivre. La biodiversité est elle-même menacée par les autres dépassements, comme le réchauffement climatique, la perturbation du cycle de l'eau, ou encore le changement d'occupation des sols. ■



Justice environnementale, justice sociale

Qui sont les responsables de cette situation ? De nombreuses sociétés humaines ont causé des dommages sur leur environnement. Cependant, la révolution industrielle au XIX^e siècle, sa logique productiviste reposant sur l'extraction massive de ressources naturelles en vue de l'accumulation capitaliste, nous a fait passer un cap dont nous percevons aujourd'hui les limites. Les causes et les conséquences de la crise environnementale épousent les frontières de classe. Ce sont les pays les plus riches, les plus consommateurs, qui émettent le plus de CO₂, ou qui délèguent en quelque sorte leurs émissions aux pays dont ils importent la production pour leur consommation. C'est aussi le cas si l'on observe les émissions de CO₂ sur le long terme, pour pointer la responsabilité historique des pays occidentaux.

Ce sont aussi les classes sociales les plus riches qui ont les comportements les plus polluants, contrairement d'ailleurs à une idée répandue. Ce sont eux, par exemple, qui utilisent le plus la voiture ou l'avion. Les classes sociales les plus pauvres sont quant à elles déjà touchées par une sobriété subie, imposée : consommer moins, se chauffer moins... Enfin, ce sont quelques grandes entreprises qui sont responsables de la majorité des émissions mondiales de gaz à effet de serre : principalement les producteurs d'énergies fossiles, pétrole, charbon et gaz naturel. Leurs noms : Gazprom, Suncor, ExxonMobil, Total ou Shell.

Inversement, ce sont les pays et les classes sociales les plus pauvres qui paient et paieront le prix de la crise écologique. Ce sont par exemple les pays dont le climat est déjà le plus chaud, ou les zones tropicales, plus fragiles. Ce sont aussi les pays du Sud, et les populations déjà les plus vulnérables, qui ont le moins de ressources économiques pour faire face au changement climatique. Au contraire, les classes sociales les plus aisées, les pays les plus riches, auront davantage les moyens d'affronter l'inflation résultant des pénuries, de se préparer aux risques, y compris par des moyens qui aggravent le problème, comme l'installation généralisée de systèmes de climatisation pendant les épisodes caniculaires.

Aujourd'hui, la lutte écologique est donc l'un des fronts les plus avancés de la lutte des classes. Qu'on souhaite agir sur les causes ou sur les effets de la crise environnementale, on ne peut se passer d'un affrontement avec les classes sociales qui profitent de ce système économique sans en payer les coûts. On ne peut par exemple pas envisager sérieusement de lutter contre le réchauffement climatique sans

mesures contraignantes pour les entreprises, ce à quoi les gouvernements se sont jusqu'à présent refusés. Mais il s'agit aussi d'imposer une autre société pour combattre les inégalités entre celles et ceux qui sont et seront les plus touchés, et les autres. C'est une reconversion écologique et sociale globale qu'il faut imposer, qui soit en même temps le levier vers plus de justice, plus de bien-être, moins d'exploitation des ressources et des habitant-es de la planète.

Pour aller plus loin : un manuel accessible pour maîtriser et transmettre les connaissances, issues de différentes sciences, utiles à la compréhension de la crise écologique : Pierre Charbonnier, *Culture écologique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022. ■

1. Voir le site du Stockholm Resilience Centre de l'Université de Stockholm, qui a popularisé cette approche en matière de limites planétaires : stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html



"LORSQUE L'HOMME AURA COUPÉ LE DERNIER
ARBRE, POLLUÉ LA DERNIÈRE GOUTTE D'EAU,
TUÉ LE DERNIER ANIMAL ET PÉCHÉ LE
DERNIER POISSON, ALORS TL SE
RENDRA COMPTE QUE L'ARGENT
N'EST PAS COMESTIBLE"
(MANU SEP 86) S AVANT - Proverbe Indien





AGIR SUR SON LIEU DE TRAVAIL

Bâti scolaire et
« crise énergétique »
p. 13

Agir en conseil
d'administration
p. 14

Sortir du tout
numérique
p. 16

Pour des cantines et des
restaurations universitaires qui
promeuvent l'agroécologie p. 17

Pour la
végétalisation
des cours p. 24

Le forfait
mobilités
durables p. 26

Canicules :
des outils
pour agir p. 27

Pics de pollution :
protégeons notre santé !
p. 28

Que faire en cas de forte
chaleur dans les écoles et les
établissements ? p. 32

Bâti scolaire et « crise énergétique » : rénover, isoler, pour réduire les coûts sur le long terme

La France a pris des engagements internationaux de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Elle affronte par ailleurs l'envolée des prix de l'énergie. Pourtant, les plans de sobriété énergétique se succèdent et actionnent toujours les mêmes leviers : faire subir les mesures aux usager-es, aux agent-es, plutôt qu'assumer les investissements nécessaires qui nous permettraient de travailler dans des locaux moins consommateurs d'énergie, et qui seraient à terme plus rentables pour les pouvoirs publics.

Jusqu'à présent, le gouvernement s'est généralement contenté de préconisations : ne pas chauffer au-delà de 19°C le jour, de 16°C la nuit, limiter la climatisation à 26°C, modérer la consommation d'eau chaude, encourager le travail à distance. Il s'agit alors uniquement de faire porter la responsabilité de la réduction de la consommation d'énergie sur la population et sur les services publics, quand les entreprises et les grandes fortunes qui sont pourtant les plus grands pollueurs pourront continuer à gaspiller. La promotion du télétravail ou du travail à distance revient par ailleurs à faire payer le coût de l'énergie aux usager-es et aux agent-es.

Le parc immobilier scolaire a besoin d'un plan d'urgence afin de le rénover, de mieux l'isoler et d'appliquer sa mise aux normes, pour en finir avec les passoires thermiques que sont nos écoles et établissements scolaires et universitaires. Un tel plan, en plus de permettre des économies d'énergie, est susceptible d'améliorer considérablement les conditions de travail et d'études, notamment en période de froid, ou inversement de grande chaleur. Les établissements scolaires et d'enseignement supérieur sont très rarement dotés de thermostats. Vétustes, ils rendent le travail très pénible dès qu'il fait froid ou chaud. Les équipements de chauffage ne peuvent pas toujours être contrôlés par les utilisateurs et utilisatrices des salles, conduisant à ouvrir les fenêtres avec le chauffage en route. Stop ! Les solutions existent et sont connues : isolation, systèmes de chauffage de qualité, éclairages à basse consommation et « intelligents », toits végétalisés, ventilation naturelle, production d'énergie renouvelable sur site avec par exemple des panneaux solaires. Il faut aussi créer des postes d'agent-es fonctionnaires pour l'entretien des bâtiments.

À qui adresser nos revendications ?

Ce sont les collectivités territoriales qui sont en charge du bâti scolaire : les régions pour les lycées, les départements pour les collèges, et les municipalités pour les écoles. Seulement, ces collectivités n'auront que rarement les moyens d'assumer seules des travaux aussi ambitieux. On peut même craindre que certaines collectivités ne parviennent pas à financer la consommation des écoles et des établissements scolaires et universitaires en cas d'inflation massive des prix de l'énergie.

C'est pourquoi, pour SUD éducation, le ministère doit reprendre la main sur la gestion du bâti scolaire de la maternelle à l'université en injectant les moyens financiers à la hauteur des enjeux.

Des revendications concrètes sur les bâtiments scolaires et l'énergie



1. Un plan de rénovation / reconstruction du bâti scolaire pour la réduction des consommations énergétiques (isolation des bâtiments, programme de réduction des consommations...) et en eau.

2. La maîtrise des consommations : isolation des bâtiments, éclairages à basse consommation et « intelligents », toits végétalisés, ventilation naturelle, récupération des eaux pluviales...

3. Le développement de la production d'énergie renouvelable sur site (panneaux solaires...).

4. La systématisation des diagnostics énergétiques dont les résultats doivent être communiqués aux usager-es et personnels.

5. La transparence totale sur les risques environnementaux, leur prise en compte par les formations spécialisées et notamment une campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 ; une prise en charge des personnels exposés.

6. La débitumisation / végétalisation des cours de récréation qui doivent être accessibles en dehors du temps scolaire à la population en cas de fortes chaleurs et la dépollution des sols.

7. La généralisation des détecteurs de pollution et de capteurs de qualité de l'air

8. L'instauration de températures minimales et maximales de travail ; le contrôle effectif des températures dans les bâtiments par les formations spécialisées (auparavant CHSCT).





Identifier les responsables de la crise climatique

Plus généralement, les efforts pour réduire notre consommation d'énergie doivent venir des systèmes de production, des entreprises et des administrations. Pas des particulier-es, alors que 12 millions de personnes vivent en situation de précarité énergétique en France, subissant une sobriété forcée. Nous revendiquons au contraire une réelle et urgente transition écologique socialement juste. La production énergétique et son utilisation doivent faire l'objet de débats démo-

cratiques. Il faut distinguer la surconsommation de luxe des plus riches qui doit disparaître, de la consommation nécessaire et utile, correspondant à nos besoins réels.

Pour le moment, le gouvernement se refuse à toute mesure contraignante pour les entreprises et entend ne surtout pas faire baisser la production. SUD éducation revendique au contraire des mesures contraignantes pour les entreprises, et en particulier les entreprises polluantes. ■

Agir en conseil d'administration

SUD éducation porte des revendications sur la justice sociale et environnementale dans le secteur de l'Éducation nationale. Zoom sur les leviers d'action dans les Conseils d'Administration (CA) des collèges et des lycées.

Dans les premières semaines après la rentrée sont élu-es les représentant-es du personnel qui siégeront dans le Conseil d'Administration de chaque collège ou lycée. C'est l'occasion de mettre en discussion des revendications écologiques pour amorcer des mobilisations pour la justice sociale et environnementale, et pour agir au niveau des établissements en vue de leur reconversion écologique. En effet, les établissements publics sont des leviers importants de la transformation de notre société, il existe 10 000 collèges et lycées publics ou privés sous contrat en France.

1- Mener le débat avec les collègues

Les élections au CA sont un des premiers moments de l'année scolaire pour construire du collectif et débattre de notre projet pour l'École avec les collègues. Il est important que les représentant-es des personnels défendent les intérêts de ces dernier-es, et portent les revendications élaborées avec elles et eux. La profession de foi a valeur de programme : il s'agit des engagements (par exemple : porter les positions décidées collectivement et démocratiquement en Heure d'Information Syndicale, en réunion ou en Assemblée générale) et des revendications défendues par les représentant-es élu-es des personnels concernant le nombre d'élèves par classe, la politique salariale de l'établissement, la politique éducative...

À SUD éducation, nous défendons une élaboration collective par les personnels eux et elles-mêmes des professions de foi.

Vous pouvez :

- poser, via le syndicat SUD éducation de votre département, une Heure d'Information Syndicale (HIS ou HMI) pour discuter de la profession de foi (chaque personnel a le droit d'assister à une Heure d'Information Syndicale par mois en étant déchargé-e de ses obligations de service, mais les syndicats peuvent en déposer autant que nécessaire) ;
- vous réunir hors temps de service pour travailler sur une profession de foi à soumettre aux personnels pour une appropriation et une adhésion la plus collective possible.

2- Construire une profession de foi qui parle d'écologie ?

Chaque secteur doit participer à la reconversion écologique de la société, y compris l'Éducation nationale. Or, celle-ci est très en retard et ne semble pas vouloir mettre en œuvre les moyens nécessaires pour aller au-delà d'un verdissement de vitrine. Les représentant-es des personnels peuvent agir localement pour construire le rapport de force et contraindre l'administration à prendre des mesures écologiques.

SUD éducation porte des revendications pour la transformation écologique de l'école, elles peuvent être mises en débat dans les équipes pendant l'élaboration des professions de foi.

Il peut être intéressant pour les équipes de choisir un ou deux chantiers « prioritaires » qui seront portés collectivement au Conseil d'Administration (mais pas uniquement !), par exemple : mettre en place le tri des déchets, augmenter le nombre de repas végétariens à la cantine, faire le bilan de l'établissement pour réduire l'empreinte carbone, végétaliser la cour, cesser les partenariats avec des entreprises polluantes (BNP Paribas, Total...)... ■

Exemples de paragraphes consacrés à l'écologie dans la profession de foi d'un EPLE (Établissement public local d'enseignement, l'appellation officielle des collèges et des lycées)

Pour un collège / lycée plus écologique !

Exemple 1 : Les représentant-es des personnels s'engagent à porter un projet de transformation écologique de l'établissement : d'abord en revendiquant la réalisation du bilan carbone de l'établissement par la commission Hygiène et Sécurité de l'établissement. Ce bilan devra être accessible à toute la communauté éducative qui sera consultée afin de définir des leviers de réduction de l'empreinte carbone.

Exemple 2 : Les représentant-es des personnels portent le projet de végétaliser les espaces extérieurs au sein de l'établissement. Les plantes jouent un rôle important dans la qualité de vie des usager·ères des établissements. Elles y contribuent, suivant les espèces utilisées :

- *en participant à la limitation de la diffusion des produits polluants et de l'ozone dans l'atmosphère ;*
- *en limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain, ce qui est particulièrement important alors que les chaleurs deviennent plus fortes sous l'effet de la modification du climat. Les représentant-es des personnels porteront au CA auprès de l'administration et de la Collectivité Territoriale le projet de végétalisation par des interpellations, motions, pétitions...*

Changer l'école, pas le climat

éducation
Sud
Solidaires



Agir en Conseil d'Administration pour une transformation écologique des collèges et des lycées

Les textes légaux sur lesquels s'appuyer

- Renforcement de l'éducation au développement durable - Circulaire du 24 septembre 2020
- Transition écologique : nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 - Circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019



Sortir du tout numérique pour un usage raisonné de l'outil informatique

SUD éducation porte des revendications pour la justice sociale et climatique dans le secteur de l'Éducation nationale. Zoom sur nos revendications sur le numérique.

L'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur ont saisi l'occasion de la pandémie pour accélérer l'usage du numérique, désormais omniprésent dans les établissements scolaires et universitaires, les pratiques pédagogiques et jusqu'à la gestion du personnel. Nous dénonçons les effets désastreux sur la pédagogie, l'isolement des élèves, étudiant·es et personnels, l'aggravation des inégalités en raison des variations dans l'accès aux outils numériques, les conditions de travail dégradées, la dépendance vis-à-vis d'entreprises privées qui marchandisent ces services. Mais le numérique est aussi présenté comme une solution « écologique », ce qui revient à entretenir la méconnaissance des dégâts environnementaux entraînés par un usage non contrôlé des outils informatiques. Le tout numérique doit être remis en question. Le numérique a toute sa place à l'école à condition de ne pas être un dogme aveugle. L'ordinateur et les réseaux ne sont pas la réponse aux questions pédagogiques ou sociales, et ils sont au contraire de nouvelles sources de problèmes. Les milliers de tablettes et d'ordinateurs portables distribués aux élèves ne remplacent pas le besoin criant de personnel d'éducation formé et avec un statut de titulaire.

La ruée vers le numérique dans l'Éducation nationale

De plus en plus de tâches sont désormais adossées à des plateformes en ligne : environnements numériques de travail (ENT), livrets numériques... Désormais, même la correction des copies du baccalauréat, du BTS et des concours d'enseignement se fait en ligne, sur une plateforme nommée Santorin, après numérisation de toutes les copies papier dans les établissements.

Cette prétendue « dématérialisation » d'une tâche requiert au contraire l'achat et la gestion d'une quantité impressionnante de matériel : les scanners, la réimpression des copies du fait

du refus de communiquer les versions papier aux correcteurs et correctrices, les ordinateurs utilisés pour la correction... Pour remédier au problème des enseignant·es absent·es non-remplacé·es, entièrement créé par les suppressions de postes et une crise du recrutement produite par le manque d'attractivité du métier, le rectorat de l'académie de Nancy-Metz expérimente à partir de la rentrée 2022 le recrutement de « titulaires sur zone de remplacement académique numérique », c'est-à-dire d'enseignant·es remplaçant·es en collège et lycée, qui effectueraient leurs remplacements entièrement en ligne, sur toute l'académie, depuis un lycée de rattachement plus ou moins proche de leur domicile.



« Le numérique a toute sa place à l'école à condition de ne pas être un dogme aveugle. »



Des conseils départementaux (pour les collèges) et régionaux (pour les lycées) équiper l'ensemble des élèves et du personnel de tablettes ou d'ordinateurs portables. C'est principalement le moyen d'opérations de communication électoralistes. Derrière les beaux discours égalitaires, il s'agit de matériel bas de gamme, rapidement défectueux, avec des inégalités de traitement : à titre d'exemple, les élèves des lycées professionnels en région Île-de-France ont d'abord reçu une tablette quand leurs pairs des lycées généraux et technologiques disposaient d'ordinateurs. Le matériel est souvent inutilisable, faute de maintenance ou d'infrastructures adaptées (comme des salles disposant de suffisamment de prises électriques pour recharger les appareils). Au motif de l'équipement des élèves, des manuels numériques se substituent aux manuels papier, au prix de licences coûteuses, et les salles informatiques dotées de postes fixes plus solides sont progressivement vidées pour récupérer des salles de cours.

Le « basculement total en distanciel » dans les établissements d'enseignement supérieur a été utilisé sans modération pendant la crise sanitaire. Les établissements sont à présent rodés à l'exercice, tant et si bien que « l'outil » sert à présent à d'autres usages, comme cela a été fait pour contourner des blocages d'établissements entre les deux tours de l'élection présidentielle.

Le numérique : une industrie très polluante, invisibilisée, qui n'a pourtant rien d'immatériel

Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur doit être en position de faire connaître aux élèves, étudiant·es et à leurs collègues le coût environnemental des outils numériques :

- Au niveau de la production de nos appareils, première source de pollution liée au numérique. Selon l'Ademe en 2022, elle est responsable de 78 % des émissions de gaz à effet de serre liées au numérique : énergie fossile utilisée pour la fabrication, extraction de métaux stratégiques.

- Au niveau de l'extraction des matériaux utilisés dans la fabrication des outils numériques. Les impacts environnementaux de la production des appareils tiennent aussi à l'industrie extractiviste qui pille des ressources en tension (minéraux et métaux rares), dévaste les territoires (pollution profonde et durable de l'air, de l'eau, des sols) et surexploite dans l'insalubrité les travailleurs et travailleuses des mines, dans des pays où il y a peu de normes environnementales et de droit du travail (en Afrique, en Chine...).

- En raison de l'obsolescence permanente des outils numériques. Le coût environnemental et social de la production est d'autant plus élevé que le marché du numérique doit sa survie au renouvellement permanent des appareils, donc à la construction de l'obsolescence de ceux déjà utilisés.

- Internet et ses infrastructures émettent autant de CO₂ que le transport aérien. L'utilisation d'Internet suppose que des serveurs stockent et fournissent à distance des données dans les data centers, très consommateurs en énergie et producteurs d'une chaleur rarement recyclée (par exemple en chauffage urbain), faute d'investissements suffisants dans les systèmes de recyclage requis. Certains usages sont plus consommateurs d'énergie (qu'elle soit fossile ou nucléaire) que d'autres et devraient être régulés à l'école comme à l'université : les ordinateurs allumés ou en veille en permanence, le passage par des services en ligne (cloud, streaming et vidéos, applis à distance...), l'utilisation de logiciels lourds et mal optimisés qui prennent de la place sur les disques durs et requièrent des machines puissantes, les listes de mail, l'envoi de pièces jointes lourdes...

- Au niveau des déchets électroniques, peu recyclés, toxiques, parfois exportés dans les décharges et bidonvilles des pays pauvres. À titre d'exemples, si le plastique, l'or, le fer, l'argent sont récupérables, près de 20 métaux sur les 50 qu'on trouve dans une tablette ne le sont pas (dont les métaux rares qui sont les plus polluants à extraire du sous-sol et qui s'épuisent rapidement). Seuls 18% des métaux sont finalement récupérés.

Changer l'école, Pas le climat

éducation
Sud
Solidaires

Sortir du tout numérique pour un usage raisonné

Nos revendications

• •

La mise en place de la collecte et du tri des déchets numériques.

Le recrutement de personnel titulaire formé à l'entretien et à la maintenance des outils informatiques.

La généralisation de l'usage de systèmes d'exploitation et de logiciels économes en énergie et à longue durée de vie sur l'ensemble des parcs informatiques, en favorisant les logiciels libres ; la diffusion des bonnes pratiques écologiques dans l'usage du numérique au sein de l'Éducation nationale.

La sortie du tout numérique pour un usage raisonné et réfléchi de l'outil informatique.

L'intégration aux programmes scolaires et à la formation du personnel des enjeux environnementaux du numérique.

• •





Quelles possibilités pour agir au niveau des établissements et des équipes locales ?

La politique d'équipement des élèves et du personnel par les collectivités territoriales doit être entièrement revue. Dans le secondaire, les politiques d'équipement de chaque élève avec du matériel de faible qualité constituent un gâchis monumental : les tablettes ou ordinateurs distribués font doublon avec les machines de meilleure qualité achetées par les familles, et ne sont finalement pas utilisés ; les enfants des familles les plus pauvres en sont réduites à travailler avec des outils bas de gamme. Ces équipements sont aussi sources de conflits entre les élèves et leurs enseignants quand ils ne sont pas ramenés en classe alors que l'enseignant·e le demande, ou au contraire lorsqu'ils sont utilisés de façon intempestive. Le maintien de salles informatiques en nombre suffisant, avec du matériel de qualité et correctement entretenu, et des aides financières sur critères sociaux pour l'équipement informatique des familles mal dotées, doivent être mis en discussion comme alternative.

À qui adresser les revendications ?

Les équipes éducatives peuvent demander à la collectivité territoriale dont dépend leur établissement (mairie pour les écoles, conseil départemental pour les collèges, conseil régional pour les lycées) :

- Le recrutement de personnel titulaire pour l'entretien et la maintenance régulière des outils informatiques.
- Des systèmes d'exploitation et de logiciels économes en énergie et à longue durée de vie en favorisant les logiciels libres ; des équipements solides.
- En ce qui concerne les déchets produits par les établissements scolaires (premier et second degrés), ils sont collectés la plupart du temps par les communes ou par les Syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM, structure créée pour partager cette tâche avec les villes voisines). Nous pouvons exiger à ce niveau l'organisation de la collecte, du tri et du recyclage des déchets informatiques.

Dans quelles instances ?

En conseil d'école dans le primaire, en conseil pédagogique puis en conseil d'administration dans le secondaire, il est possible de :

- mettre en débats les besoins réels en termes d'équipement (manuels papier ou numériques, quelles tâches en ligne et quelles tâches hors ligne) ;
- s'opposer à la substitution du matériel portable individuel aux salles informatiques ;
- proposer de favoriser la réparation puis le tri du matériel usé ou endommagé, afin qu'il soit ensuite recyclé ou reconditionné.

Quels modes d'action ?

Les motions et courriers (voir modèles ci-dessous) peuvent être un premier pas pour amener les discussions sur ces sujets en réunion d'information syndicale, puis en conseil d'école ou conseil d'administration. Ils permettent d'interpeller les pouvoirs publics compétents et peuvent être communiqués à la presse locale. Surtout, ils sont un levier pour construire du collectif en vue de mobilisations plus larges, à l'échelle de plusieurs établissements, du syndicat départemental, avec des parents d'élèves, des collectifs de lycéens ou encore en intersyndicale.

En effet, les pouvoirs publics refusent de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour engager une véritable reconversion écologique de la société. Notre rôle d'organisation syndicale est à la fois de dénoncer la vitrine verte de leurs politiques, et

● ●
« *Internet et ses infrastructures émettent autant de CO₂ que le transport aérien* »
● ●

d'autre part d'arracher par nous-mêmes les moyens de cette reconversion. Des réunions publiques, des rassemblements peuvent être organisés. Il peut être envisagé de proposer aux participant·es, par exemple, d'amener et de déposer tout le matériel rendu obsolète par un usage irraisonné du

numérique dans l'éducation (matériel non utilisé, endommagé, manuels papier remplacés sans motif valable par des manuels en ligne...) afin de visibiliser le gâchis matériel occasionné (via l'invitation de la presse) et d'imposer son réemploi ou son recyclage.

Pour SUD éducation, il est essentiel que le personnel élabore sur son lieu de travail, avec les usager·es, ses revendications pour définir les besoins réels et impulser le mouvement de reconversion écologique.

Dans les partenariats entre l'Éducation nationale et des entreprises polluantes : après le partenariat passé avec Microsoft, c'est avec Amazon que l'Éducation nationale passe un accord pour stocker les données sur les élèves collectées à l'occasion des évaluations nationales. Par ces partenariats, l'Éducation nationale participe à l'activité des entreprises les plus polluantes au monde. ■

Exemple de motion ou de courrier

À destination :

Du ou de la Président·e du Conseil régional [pour les lycées]

Du ou de la Président·e du Conseil départemental [pour les collèges]

Du ou de la responsable de la gestion des déchets pour la commune / du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) [pour la gestion des déchets]

Du ou de la responsable de la caisse des écoles ou du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

Nous, personnel de [nom de l'établissement], réuni en [AG ou réunion d'information syndicale ou instance], souhaitons alerter sur le coût environnemental du tout numérique dans les établissements scolaires, et faire connaître nos propositions pour amorcer une reconversion écologique dans l'équipement informatique de ces établissements.

La transformation écologique de notre société est un enjeu central dans la situation actuelle de crise climatique que nous subissons. Les derniers rapports du GIEC doivent alerter les pouvoirs publics et permettre l'adoption de mesures fortes pour préserver le climat. Or le numérique contribue aux émissions de gaz à effet de serre qui sont responsables du réchauffement climatique, en premier lieu à l'occasion de la production de nouveaux équipements (à hauteur de 78 % des émissions liées au numérique). C'est pourquoi la réparation des équipements existants plutôt que leur multiplication et leur renouvellement permanent, puis leur reconditionnement et leur recyclage, doivent être privilégiés.

Nous revendiquons :

- L'organisation de la collecte et du tri des déchets numériques [à destination de la communauté de communes].
- Le recrutement d'agent·es titulaires compétent·es pour l'entretien et la maintenance des outils informatiques, formé·es si besoin par l'employeur [à destination de la collectivité territoriale qui emploie les agent·es de l'établissement].
- La généralisation de l'usage de systèmes d'exploitation et de logiciels économes en énergie et à longue durée de vie sur l'ensemble des parcs informatiques, en favorisant les logiciels libres [à destination de la collectivité territoriale qui équipe l'établissement].

Nous restons disponibles pour échanger avec vos services et nous espérons pouvoir rapidement avancer sur ces propositions qui sont des nécessités pour engager notre collectivité dans une démarche écologique et sociale.



Illustration : Emilie Seto



Pour des cantines et des restaurations universitaires qui promeuvent l'agroécologie

Parmi les 7 milliards de repas servis chaque jour dans des restaurants collectifs, 33,7% sont servis dans le cadre scolaire et universitaire. L'alimentation est un enjeu central de la reconversion écologique et sociale de la société. Il faut changer radicalement de mode d'approvisionnement, transformer nos pratiques alimentaires et lutter contre le gaspillage. Néanmoins, on s'aperçoit que sur le terrain, nombre de cantines scolaires et universitaires sont très en retard et n'ont pas engagé les transformations nécessaires. Les cantines scolaires et universitaires dépendent des collectivités territoriales et des CROUS, la politique de territorialisation des missions de services publics (la restauration scolaire) renforce les inégalités sociales, car les moyens des collectivités comme des CROUS sont très hétérogènes. Les collectivités ou les CROUS les plus pauvres ne parviennent pas à mettre en place une politique ambitieuse de transformation écologique des services de restauration, faute de moyens. Trop souvent, la reconversion écologique des cantines repose sur le volontarisme et l'engagement de quelques membres du personnel sensibilisés aux enjeux environnementaux. Ces personnes se battent pour proposer une alimentation plus écologique alors qu'il faut une politique publique volontariste pour impulser partout ces transformations.



Illustration : Emilie Seto



Quel impact environnemental pour les cantines scolaires et universitaires aujourd'hui ?

Évaluer le coût environnemental du gaspillage alimentaire

En 2018, l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a dénoncé la situation des cantines scolaires : un établissement scolaire jette en moyenne 44 kilos de nourriture à chaque repas, soit 115 grammes par plateau. Ce sont les aliments dont l'impact énergétique est le plus important qui sont les plus jetés (la viande, le poisson). L'Ademe montre également que le gaspillage est moins important lorsque les repas sont préparés sur place que dans les cuisines centrales. Par ailleurs, les cantines centrales génèrent énormément de déchets liés à l'emballage des plats qui seront ensuite transportés et réchauffés dans les établissements scolaires. Cela induit aussi des trajets supplémentaires et donc une pollution supplémentaire pour ces repas. L'Ademe estime le coût du gaspillage à 0,27 euro par repas dans les écoles, et cette somme s'élève à 0,36 euro par repas au collège.

En finir avec l'agriculture industrielle intensive

L'éducation à l'alimentation et le développement d'une alimentation issue des circuits courts est un enjeu primordial pour garantir notre santé, celle des élèves et pour agir contre la crise environnementale. Il faut relocaliser l'agriculture. La plupart des produits servis dans les cantines sont issus de l'agriculture industrielle, qui entraîne la déforestation de nombreuses zones de la planète détruisant des réserves de carbone, une pollution des sols et des nappes phréatiques à cause de l'utilisation de pesticides et impacte fortement la santé des agriculteurs-trices et de leur famille.

La France est le troisième consommateur de pesticides dans le monde. Par ailleurs, la filière élevage prise dans sa globalité est responsable, selon les sources, de 14,5 à 51% des émissions de gaz à effet de serre. Et les ONG s'accordent à dire que l'agriculture industrielle conventionnelle est responsable de près de 50% des émissions mon-

diales de gaz à effet de serre. L'utilisation des énergies fossiles pour le transport des marchandises aggrave ce coût environnemental.

Loi Egalim : une loi peu ambitieuse et sous-appliquée !

La loi « Équilibre dans le secteur agricole et alimentaire » (Egalim) adoptée le 1^{er} novembre 2018 prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2022, une obligation pour les cantines scolaires d'introduire un minimum de produits bio et de qualité. Celle-ci a été amendée et renforcée par la loi AGECE en février 2020, puis par la loi Climat et Résilience, publiée en août 2021. La loi EGALIM comprend 5 mesures qui ciblent la restauration collective d'établissements en charge d'une mission de service public (source Ademe) :

“La diversification protéique, visant à promouvoir la diversité alimentaire et à réduire les impacts environnementaux de l'alimentation, par le biais d'une alimentation plus végétale” : dans ce cadre, les cantines doivent proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2023, les collectivités doivent proposer au moins un repas végétarien quotidien si plusieurs menus sont proposés. Un repas végétarien a une empreinte environnementale 4 fois inférieure à un repas comprenant de la viande bovine. Par ailleurs, le Programme National Nutrition Santé recommande de diminuer la consommation de viande et de charcuterie pour aller vers une alimentation plus riche en végétaux. Selon Greenpeace, en 2020, 73 à 89% des villes proposaient dans leur cantine un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines contre 59% des collèges et 52% des lycées.

“Des produits de qualité et/ou durables dans les assiettes, pour améliorer la qualité et durabilité des produits servis en restauration collective, et contribuer à la structuration de filières plus durables” : les restaurations scolaires ont pour obligation d'avoir, au 1^{er} janvier 2022, à minima 20% de produits bio et à minima 50% de produits répondant aux autres critères (issus du commerce équitable, label rouge, AOP, IGP), et 100% pour les viandes et poissons.

Les objectifs d'au moins 20 % de bio dans la restauration collective pour 2022 ne pourront être atteints

faute de moyens suffisants. Nous n'en sommes respectivement qu'à 4,5% en 2020 !

“L'information des convives et l'affichage, afin d'engager les restaurants vis-à-vis de leurs convives et de contribuer à la sensibilisation de ceux-ci quant aux actions mises en œuvre”

“L'interdiction de certains contenants ou ustensiles en plastiques, afin de limiter les risques sanitaires et de réduire les quantités de déchets” : on peut exiger des restaurations scolaires publiques la suppression totale de l'utilisation du plastique à compter du 1^{er} janvier 2025.

“La lutte contre le gaspillage alimentaire, afin de réduire les déchets et les coûts associés au gaspillage”.

Ces 5 mesures cibles constituent une évolution sur laquelle s'appuyer, néanmoins on remarque que l'État n'a pas mis en œuvre les moyens nécessaires pour les appliquer, la situation reste très hétérogène selon les cantines et les personnels doivent se mobiliser pour obtenir des avancées.

Quelles possibilités d'action collective ?

Des interpellations : motions et courriers des personnels !

La loi Egalim est peu ambitieuse, néanmoins nous pouvons l'utiliser pour mettre l'État et les services décentralisés face à leurs responsabilités et pour mobiliser les personnels.

La loi prévoit en effet des modalités de contrôle des produits proposés dans les restaurations collectives dont on peut se saisir pour mener des actions collectives sur le terrain.

La loi Egalim énonce que *“Les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration scolaire et universitaire [...] sont tenus de respecter des règles, déterminées par décret, relatives à la qualité nutritionnelle des repas qu'ils proposent et de privilégier, lors du choix des produits entrant dans la composition de ces repas, les produits de saison. Les règles relatives à la qualité nutritionnelle des repas sont publiées sous la forme d'une charte affichée dans les services concernés.”*

Vous pouvez entamer dans un premier temps des demandes de contrôle de la qualité de la nourriture conformément à la loi Egalim. Il est primordial de discuter collec-





tivement avec tous les personnels de l'établissement ou de l'école des doutes que vous pouvez avoir sur la qualité nutritionnelle des repas afin de rédiger des courriers collectifs à votre hiérarchie et à la collectivité territoriale dont dépend votre service de restauration scolaire.

De même, la loi prévoit un accès renforcé à l'information au sujet de la qualité des produits :

“Article L230-2 (Code rural et de la pêche maritime) : L'autorité administrative compétente de l'État peut, afin de disposer des éléments nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique publique de l'alimentation, imposer aux producteurs, transformateurs et distributeurs de produits alimentaires, quelle que soit leur forme juridique, la transmission de données de nature technique, économique ou socio-économique relatives à la production, à l'importation, à la transformation, à la commercialisation et à la consommation de ces produits.”

Utilisons cet article pour exiger d'obtenir les informations quant à la provenance et la qualité des produits consommés dans les cantines scolaires et universitaires.

Des mobilisations collectives !

Le gouvernement refuse de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour engager une véritable reconversion écologique de la société. Notre rôle d'organisation syndicale est, d'une part, de dénoncer la vitrine verte de la politique gouvernementale et, d'autre part, de construire des résistances et des propositions sur le terrain pour impulser ce mouvement de reconversion écologique. Les courriers et motions peuvent permettre de construire du collectif pour ensuite organiser des réunions d'information syndicale, des réunions publiques, de contacter la presse, d'organiser des rassemblements...

Pour SUD éducation, il est primordial que les personnels élaborent sur leur lieu de travail leurs revendications. Construisons nos plateformes revendicatives ! ■

Exemple de plateforme revendicative (n'hésitez pas à utiliser les revendications de SUD éducation)

Pour les cantines scolaires : ...

Pour l'origine des produits servis dans les cantines : ...

Pour les personnels qui travaillent dans les cantines : ...

Les revendications de SUD éducation pour des restaurations scolaires et universitaires agroécologiques

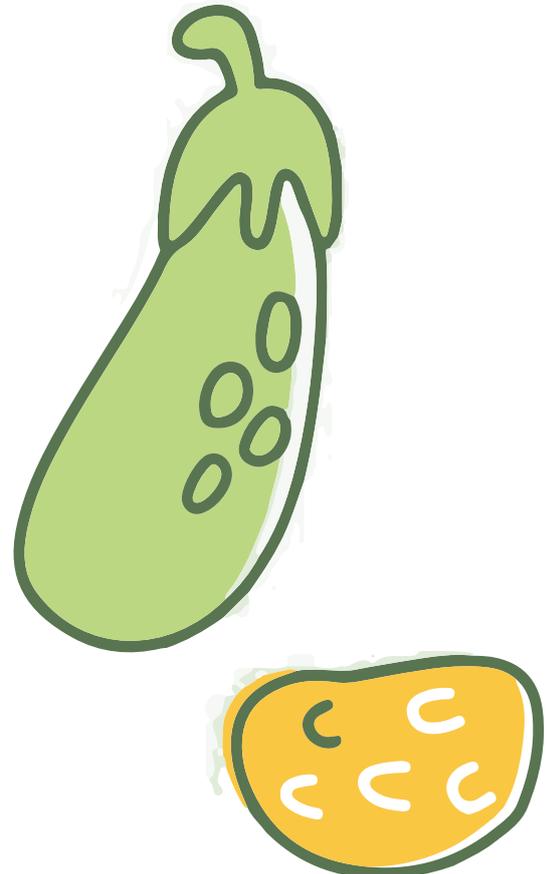


La réduction de la consommation de viande et de poisson, leur remplacement par des alternatives végétariennes et la mise en place, pour les personnels, de formations à la création de menus végétariens.

Le renforcement des filières locales et biologiques dans la restauration scolaire avec pour objectif le 100 % bio, sans hausse du prix du repas pour les familles

La fin des cantines centrales et le retour à des cantines sur site, et la création d'une plateforme mettant en relation les producteurs bio et locaux et les établissements et mairies

La création de postes d'agent-es fonctionnaires pour mettre en œuvre la reconversion écologique dans les cantines.



Modèle de courrier collectif

Objet : bilan loi Egalim et restauration scolaire

Madame/Monsieur le/la Président-e du Conseil régional de [nom],

Madame/Monsieur le/la Présidente du Conseil départemental de [nom]

Madame/ Monsieur le/la responsable de la caisse des écoles de [ville], du SIVU de [localité],

Madame/ Monsieur le/la président-e du CROUS?

Conformément à la loi Egalim du 30 octobre 2018 et de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les personnels de l'école/collège/lycée [nom - ville] s'interrogent de la qualité des repas servis dans le service de restauration scolaire.

[au choix, selon la situation locale]

Nous avons en effet pu constater l'absence de repas végétariens hebdomadaires,

Alors que le service de restauration collective de l'école/collège/lycée/université proposent plusieurs menus, un menu végétarien n'est pas systématiquement proposé.

De même, contrairement aux préconisations de la loi Egalim, les repas servis à la cantine ne respectent pas la saisonnalité ainsi [donner un exemple de repas "hors saison"].

Nous souhaitons connaître la part de produits issus de l'agriculture biologique dans notre service de restauration collective car la loi prévoit un minimum de 20% de produits bio et de 50% de produits d'autres critères (commerce équitable, label rouge, AOP, IGP...) à partir du 1er janvier 2022.

Nous ne disposons pas actuellement d'informations quant à la provenance des aliments consommés dans notre cantine : quelle est la part de produits issus d'une agriculture locale et de circuits courts?

Ensuite, nous avons remarqué que le plastique est encore largement utilisé dans notre service de restauration collective, nous souhaiterions savoir quelle quantité de plastique est utilisée et comment l'administration prévoit de le remplacer.

Enfin, nous souhaiterions connaître le volume moyen jeté à l'issue d'un repas ainsi que le type de produit le plus jeté afin de pouvoir engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous restons disponibles pour échanger avec vos services au sujet du diagnostic que nous sollicitons par le présent courrier auprès de vos services.

Nous vous prions d'agréer notre attachement sincère à la santé de tou-ttes ainsi que notre considération pour la reconversion écologique des services de restauration scolaire.

Signature

Motion auprès du Conseil Départemental, de la mairie et/ou du Conseil d'Administration dans le 1^{er} degré et/ou du Président du Crous

Nous personnels de [l'école/du collège/du lycée/de l'université...]

La transformation écologique de notre société est un enjeu central dans la situation actuelle de crise climatique que nous connaissons. Le rapport du GIEC sorti en août 2021 doit alerter notre administration et permettre de prendre des mesures fortes pour préserver le climat.

Néanmoins, nous observons dans notre [école / collège / lycée / université] que les objectifs portés par la loi Egalim ne nous semblent pas respectés. Nous nous adressons à vos services afin d'obtenir un bilan complet des actions environnementales mises en oeuvre au sein de notre service de restauration scolaire au sujet :

de l'objectif de 20% de produits bio et de 50% de produits de qualité au 1er janvier 2022,

de la lutte contre le gaspillage,

de l'objectif d'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas.

Enfin, nous revendiquons :

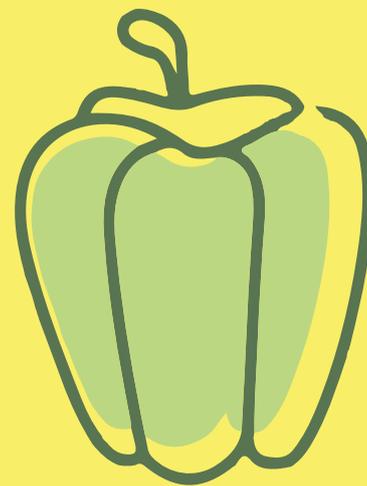
- La réduction de la consommation de viande et de poisson, leur remplacement par des alternatives végétariennes, et la mise en place de formations, pour les personnels, à la création de menus végétariens.

- Le renforcement des filières locales et biologiques dans la restauration scolaire avec pour objectif le 100 % bio, sans hausse du prix du repas pour les familles

- La fin des cantines centrales et le retour à des cantines sur site, et la création d'une plateforme mettant en relation les producteurs bio et locaux et les établissements et mairies.

Nous restons disponibles pour échanger avec vos services et nous espérons pouvoir rapidement avancer sur ces propositions qui sont des nécessités pour garantir la santé des personnels, des élèves et pour engager notre collectivité dans une démarche écologique et sociale.

Signature





Pour la végétalisation des cours

SUD éducation porte des revendications pour la justice sociale et climatique dans le secteur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Zoom sur l'une d'entre elles : la végétalisation des cours de récréation !

Pourquoi végétaliser les cours de récréation dans les écoles, collèges et lycées ?

Les plantes jouent un rôle important dans la qualité de vie des usager·ères des établissements. Elles contribuent, suivant les espèces utilisées :

- en participant à la limitation de la diffusion des produits polluants et de l'ozone dans l'atmosphère ;
- en limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain, ce qui est particulièrement important alors que les chaleurs deviennent plus fortes sous l'effet de la modification du climat.

La végétation en abondance joue également un rôle dans la préservation de l'équilibre psychologique des élèves comme des personnels : les effets sur la réduction du stress et des angoisses sont documentés, ainsi que l'impact positif sur les relations sociales dans les espaces où la végétation domine.

En quoi végétaliser une cour enrichit-il les pratiques pédagogiques ?

- Végétaliser une cour permet l'observation de la microfaune, de la flore et de la fonge locale ainsi que le réinvestissement de ces notions par les élèves durant leurs pauses.
- Végétaliser une cour, c'est pouvoir réaliser des plantations avec les élèves dans le cadre de l'étude du cycle végétal en sciences. Ou réaliser du microbouturage ou l'observation au microscope de coupes végétales en SVT.
- C'est pouvoir créer des constructions (bacs à légumes, hôtels à insectes, nichoirs, abris...) pour réinvestir les notions de géométrie, de mesure, de numération, de technologie... en élémentaire, collège ou lycée.
- Végétaliser une cour, c'est un coin de nature inspirant pour la poésie, les arts plastiques, la photographie, la production d'écrits... c'est le lieu prédestiné pour faire du land art.
- C'est aussi avoir des repères visuels du déroulement du temps (évolution de la faune, de la flore et de la onge en fonction des saisons, croissance des arbres...).
- Végétaliser une cour, c'est une source multiple de reportages pour un journal d'école ou d'établissement, pour la création d'un club nature.
- C'est l'occasion d'étudier la géographie sous l'angle anthropique en lien avec l'EMC.
- C'est créer des coins d'ombre agréables pour les quarts d'heure lecture en été.

Concrètement, ça en est où ?

Les projets de végétalisation des cours de récréation se multiplient dans certaines villes mais ils restent trop rares. À Strasbourg, seules 20 cours d'école seront végétalisées sur 125 écoles, à Chambéry seules 6 le seront en 2021, 5 en 2022. Ces projets se limitent par ailleurs trop souvent aux écoles. SUD éducation revendique qu'ils s'appliquent aussi dans les collèges et les lycées. La végétalisation des cours n'en est qu'à ses balbutiements, il faut mettre un vrai coup d'accélérateur pour les généraliser dans toutes les écoles et tous les EPLE.

Une cour végétalisée, ça ressemble à quoi ?

Les cours végétalisées, aussi appelées « oasis » introduisent des parcours de pierre, des sols en copeaux de bois, des espaces de jeux, des sols drainants, du gazon, de la végétation dans l'espace scolaire. Dans les écoles, les élèves demi-pensionnaires passent en moyenne presque 3h par jour dans la cour.

Partir des besoins des élèves et des personnels

Les cours ont été bitumés afin de faciliter l'entretien des cours et sont « vides » pour faciliter la surveillance. En l'absence de gymnase ou d'espace consacré à l'EPS, certaines cours sont devenues le lieu des enseignements d'EPS. Néanmoins, ces cours bitumés ne répondent pas aux enjeux climatiques et pédagogiques qui traversent le monde de l'éducation. Les cours d'école sont des lieux de jeux qui doivent être propices à l'imagination. Il faut privilégier le bien-être des élèves dans la conception des cours. De même, on observe dans les cours d'école une répartition genrée des élèves, avec des terrains de football qui prennent l'essentiel des cours et qui renvoient trop souvent les filles dans des espaces périphériques. Le réaménagement et la végétalisation des cours de récréation doivent prendre en compte la problématique du genre. Une des « solutions » à envisager est de remplacer les terrains de football par des terrains multisports permettant une diversité plus importante de sports.

Pour SUD éducation, la végétalisation des cours et leur réaménagement doit se faire en concertation avec les équipes pédagogiques et les élèves.

Des cours végétalisées... et des emplois !

La végétalisation des cours nécessite un investissement fort de l'État. Le coût ne peut reposer uniquement sur les collectivités territoriales dont le budget varie d'un département à l'autre.

Les cours végétalisées génèrent des emplois, y compris de jardinier·es scolaires qui doivent être intégrés dans la communauté éducative. Il faut également opérer des recrutements d'animateurs et d'animatrices périscolaires dans le premier degré, et d'assistant·es d'éducation dans le second degré. ■



EMILIE SETO



Le forfait mobilités durables pour des déplacements non polluants

Le «forfait mobilités durables»

L'État a mis en place un « forfait mobilités durables » (décret n°2020-543 du 9 mai 2020 dans la fonction publique de l'État). Le forfait mobilités durables désigne une nouvelle aide destinée à encourager le recours à des transports plus propres. Ce texte prévoit le remboursement aux agent-es de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur-trice ou passager-e en covoiturage, sous forme d'un « forfait mobilités durables ».

Les agent-es peuvent bénéficier du « forfait mobilités durables » à condition de choisir l'un de ces deux moyens de transport pour se rendre sur leur lieu de travail pendant un nombre minimal de jours sur une année civile. Ce nombre est fixé par arrêté à 100 jours par an à partir de 2021.

Le montant annuel du forfait est fixé à 200€, à compter de 2021. Celui-ci sera versé l'année suivante celle du dépôt de la déclaration par l'employeur. En outre, l'utilisation d'un vélo pour se rendre sur son lieu de travail peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur. Le montant du forfait peut être proratisé dans les cas suivants : l'agent-e recruté en cours d'année, l'agent-e radié-e des cadres en cours d'année, l'agent-e placé-e dans une position autre qu'en activité pendant une partie de l'année.

Cette possibilité de remboursement n'est pas applicable :

- Aux agent-es bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- Aux agent-es bénéficiant d'un véhicule de fonction ;
- Aux agent-es bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- Aux agent-es transporté-es gratuitement par leur employeur ;
- Aux personnels bénéficiant des dispositions du décret n°83-588

Attention : le versement du « forfait mobilités durables » est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics.

Comment l'obtenir ?

Si votre établissement ne vous a pas fourni de formulaire pour toucher ce forfait, demandez-le à votre direction et contactez le syndicat SUD éducation de votre département ! Il faut l'envoyer à votre administration avant le 31 décembre 2021.

Revendications

● ●
Pour les salarié-es du secteur privé, le montant de remboursement est de 400€ et est cumulable avec un abonnement de transport en commun. SUD Éducation revendique :

La possibilité de cumuler le FMD avec le remboursement de frais de transport en commun.

Une augmentation à 400€ immédiatement comme pour les salarié-es du privé et à terme le montant de FMD doit être de 500€ ou plus pour les plus précaires, comme proposé par la convention citoyenne pour le climat.

Le développement des transports en commun afin de permettre à tous les personnels de l'Éducation nationale de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail en transports en commun.



Développer des modes de transport plus écologiques !

Le dérèglement climatique que nous connaissons nécessite de changer notre modèle de production, mais également nos habitudes collectives, y compris de transport. La voiture représente presque un tiers (29%) des émissions de gaz à effet de serre de la France, loin devant l'agriculture (17%) et l'industrie (11%). Les émissions de gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique dont la rapidité inquiètent les scientifiques du monde entier (cf. le rapport du Giec d'août 2021).

Avec la hausse du prix des carburants, la voiture est un mode de transport qui est également de plus en plus coûteux pour les agent-es qui subissent les bas salaires et le gel du point d'indice. Le gouvernement espère se servir de la prime de 100 euros versée en une fois dans les mois à venir comme d'un solde de tout compte. Cette mesure montre que le gouvernement s'en remet avant tout aux mécanismes du marché pour limiter la consommation d'énergie, au détriment des salariées. Elle ne règle rien sur les moyens et longs termes en matière de cherté de la vie comme du déficit des transports publics accessibles à toutes et tous. Il faut au contraire engager des politiques publiques ambitieuses qui permettent à toutes et tous d'éviter la précarité énergétique tout en réduisant la consommation énergétique.

L'État doit mener une politique volontariste pour promouvoir des modes de transport plus écologiques : il faut développer les transports en commun sur tout le territoire et en particulier dans les zones périurbaines et rurales. Le développement des infrastructures doit se faire en concertation avec les

populations pour répondre à leurs besoins. Chaque déplacement pour se rendre sur le lieu de travail doit devenir possible en transport en commun.

Dans l'Éducation, les suppressions de postes à répétition dans le second degré ont conduit à ralentir voire à bloquer les mobilités : faute de postes ouverts dans les établissements qui sont proches de leur domicile, les personnels doivent souvent se déplacer davantage pour se rendre sur leur lieu de travail.

De même, puisque les personnels de l'Éducation nationale ne choisissent pas leur lieu de travail, ils devraient avoir accès à des réductions significatives afin de retrouver leurs proches pendant les week-ends et les congés scolaires : l'augmentation des prix des billets de train conduit trop souvent les agent-es à préférer des trajets en voiture. ■

Canicules : des outils pour agir sur les effets et les causes du dérèglement climatique

Le réchauffement climatique entraîne, parmi d'autres phénomènes, l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des canicules. En France, 23 épisodes caniculaires ont été enregistrés par Météo France entre 2000 et 2021, alors qu'il n'y en avait eu que 17 en plus de cinquante ans entre 1947 et 1999. Se produisant de plus en plus tôt dans la saison estivale, ils produisent des effets en période scolaire, comme en 2019 pendant la période du diplôme national du brevet, qui avait dû être reporté, ou cette année en 2022 pendant les épreuves écrites du baccalauréat. Tout indique que les établissements scolaires doivent s'adapter à cette réalité, et que les gouvernements doivent faire en sorte de limiter à la fois les effets et les causes (les émissions de gaz à effet de serre) du dérèglement climatique. Pourtant, les mesures tardent à être prises par notre hiérarchie, et imposent une mobilisation des personnels pour se protéger, ainsi que leurs élèves.

Les vagues de chaleur pèsent lourdement sur la santé des élèves et sur les conditions de travail des personnels, en particulier dans des locaux scolaires souvent dégradés et inadaptés. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), suivant en cela les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), considère qu'au-delà de 30°C pour un-e salarié-e sédentaire, la chaleur peut constituer un risque, et que le travail par fortes chaleurs, notamment au-dessus de 33°C, présente des dangers. Pourtant, il n'existe pas de seuil thermique fixé dans le droit au-dessus ou en dessous duquel fermer la classe.

L'Éducation nationale n'a pas conçu

de plan d'ampleur pour rénover ou reconstruire des locaux souvent dégradés, mal isolés, mal ventilés, ni pour végétaliser des cours de récréation massivement bitumés. Pourtant, notre employeur est responsable de nos conditions de travail et de notre santé au travail. L'article L4121 du code du Travail prévoit en effet que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » Les employeurs publics quant à eux sont tenus de garantir la santé et la sécurité des agent-es, ils doivent prévenir les risques, et ils ont une obligation de résultat en la matière, et non simplement de moyens.

Les horaires doivent également être repensés en période de canicule : prévoir des modifications d'horaires dans l'Éducation nationale comme pour les salarié-es pour privilégier le travail le matin permettrait aux familles de récupérer leurs enfants, et éviterait l'utilisation de climatisation énergivore sur les lieux de travail.

Les causes du dérèglement climatique, quant à elles, sont désormais connues : il est d'origine humaine, et tient en particulier au modèle de production capitaliste et productiviste. Des solutions globales et pérennes existent, qui permettraient de construire une société à la fois respectueuse des êtres vivants et plus égalitaire, et de bien vivre en satisfaisant nos besoins. Mais cela passe par une reconversion écologique et sociale de notre société : baisse du temps de travail, sobriété, production non marchande et non polluante, partage des richesses, reprise du contrôle de la production par les salarié-es, re-

conversion de l'économie tournée non vers la croissance et la création de nouveaux « besoins », mais vers le bien-être de toutes et tous. ■

Canicule :

se protéger toutes et tous, s'engager dans la reconversion écologique

Que faire en cas de forte chaleur dans les écoles et les établissements ?

- Renseigner le Registre Santé et Sécurité au Travail,
- Interpeller la hiérarchie
- Exercer son droit de retrait

SUD éducation revendique des actions sur les causes et les effets du dérèglement climatique :

- L'instauration de températures minimales et maximales de travail ; le contrôle effectif des températures dans les bâtiments par les CHSCT ;
- Des moyens pour l'hôpital public, pour le rendre capable d'affronter des épisodes caniculaires ;
- Un plan de rénovation ou de reconstruction des bâtiments scolaires pour les isoler et les ventiler ;
- La végétalisation des cours de récréation ;
- Des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre réellement contraignants pour l'état et les entreprises ; des politiques de rupture pour la justice sociale et environnementale.

SUD
Solidaires



Pics de pollution : protégeons notre santé !

On a assisté à la fin du mois de mars 2022 à de forts pics de pollution dans plusieurs régions. La hausse des températures et le vent faible ne permettent pas aux polluants liés au trafic automobile et aux activités agricoles de se disperser.

En Bretagne, en Île-de-France, un dépassement notable du seuil de particules fines a été constaté le 25 mars 2022, l'Agence Régionale de Santé conseille de prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, privilégier des sorties plus brèves, réduire ou reporter les activités physiques et sportives intenses. De même, en Occitanie, le même week-end est marqué par une forte pollution à l'ozone. En Bretagne, l'ammoniac est issu à 95% de l'activité agricole soumise aux intérêts des lobbies de l'industrie agroalimentaire : elle compte parmi les responsables des particules fines.

La pollution de l'air serait responsable de 48 000 à 100 000 décès prématurés par an en France.

Depuis 5 ans, ces pics de pollution sont récurrents. Les autorités prennent des mesures : réduction de la vitesse sur les voies rapides, circulation différenciée, réduction des prix des transports en commun... Néanmoins ces mesures sont trop ponctuelles, elles arrivent trop tard et elles n'agissent pas sur la pollution quotidienne, tout aussi nocive, en particulier pour les populations les plus précaires.

En 2017, le Conseil d'État avait déjà ordonné au gouvernement d'agir contre la pollution atmosphérique. En 2020, on observe toujours des dépassements à Paris, Marseille-Aix, Lyon, Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Reims et Fort-de-France. En août 2021, l'État est condamné à agir suite à une action en justice de l'association Les Amis de la Terre, sous peine d'une astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard.

Tous ces éléments sont une démonstration supplémentaire des effets néfastes d'un modèle de production capitaliste et productiviste très polluant qui utilise les salarié·es pour surproduire et accumuler des bénéfices au détriment des populations les plus pauvres. Pourtant des solutions globales et pérennes existent qui permettraient d'aboutir à une société à la fois respectueuse des êtres vivants et plus égalitaire, et qui permettrait de subvenir aux besoins de tous et de toutes. Tout ceci passe par une transformation radicale et positive de notre société. (baisse du temps de travail, sobriété, production non marchande et non polluante, partage des richesses, reprise du contrôle de la production par les salarié·es...).

Dans notre secteur

La pollution de l'air a des conséquences directes sur la santé des personnels de l'éducation et sur celle des élèves. Ainsi l'académie de Paris a écrit aux établissements scolaires et aux écoles le vendredi 25 mars pour alerter sur le dépassement du seuil de particules fines : les activités sportives de forte intensité sont déconseillées et il est recommandé d'apporter une attention toute particulière aux personnes vulnérables et aux enfants souffrant d'asthme.

Il y a urgence à agir sur les causes de cette pollution. L'éducation nationale doit participer à cet effort.

Le ministère est responsable de milliers de trajets superflus tous les jours. Les suppressions de poste et les diminutions de dotations horaires amènent les personnels à se déplacer de plus en plus loin de chez elles et eux, et souvent sur plusieurs établissements pour pouvoir compléter un poste. C'est le cas du personnel médico-social, mais également du personnel enseignant, parfois contraint de se rendre dans trois, voire quatre établissements éloignés pour satisfaire aux obligations de service. Les titulaires remplaçant·es sont régulièrement affecté·es sans raison valable en dehors de leurs zones de remplacement.

Pour la qualité du service proposé aux élèves, pour des conditions de travail acceptables et pour répondre à la crise climatique, il est indispensable de supprimer sans délai ces déplacements évitables et néfastes !

L'éducation nationale doit recruter massivement, augmenter les moyens horaires des personnels enseignants et médico-sociaux, et ouvrir des écoles et des universités afin de rapprocher les élèves, les lycéen·ne·s et les étudiant·es de leurs lieux de formation. Il faut limiter les services partagés à deux établissements, et interdire les compléments inférieurs à 25% d'une obligation réglementaire de service. Les abonnements de transports publics doivent être pris en charge intégralement pour tou·te·s les élèves, mais également pour les agent·es des établissements publics, et cumulable avec le forfait mobilité durable. Le ministère de l'éducation nationale doit négocier des tarifs d'achats groupés de vélos pour tous les personnels.

SUD éducation appelle les personnels à consigner les dangers de la pollution de l'air lors des épisodes de pics de pollution dans les RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail). ■

Exemple de signalement dans le RSST

En [région], le taux de particules fines est supérieur au seuil réglementaire. Cette situation provoque chez moi une gêne respiratoire / une gêne cardiaque / un sentiment d'anxiété."

SUD Éducation revendique une politique ambitieuse en matière de transport pour aller vers plus de transport public et gratuits avec :

- *la possibilité de cumuler le Forfait Mobilité Durable avec le remboursement de frais de transport en commun,*
- *une augmentation à 400€ immédiatement comme pour les salarié-es du privé et à terme le montant de FMD doit être de 500€ ou plus pour les plus précaires, comme proposé par la convention citoyenne pour le climat.*
- *le développement des transports en commun sur tout le territoire afin de permettre à tous les personnels de l'Éducation nationale de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail en transports en commun.*

SUD éducation revendique des bâtiments scolaires adaptés : végétalisation des cours de récréation, dépollution des sols, maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, diagnostics énergétiques communiqués au personnel et aux usager-e-s, production d'énergie renouvelable sur site

Revendications

SUD éducation revendique des actions sur les causes et les effets du dérèglement climatique :

- *L'instauration de températures minimales et maximales de travail ; le contrôle effectif des températures dans les bâtiments par les formations spécialisées (auparavant CHSCT) ;*
- *Des moyens pour l'hôpital public, pour le rendre capable d'affronter des épisodes caniculaires intenses et longs ;*
- *Un plan de rénovation ou de reconstruction des bâtiments scolaires pour les isoler et les ventiler ;*
- *La végétalisation des cours de récréation ;*
- *Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre réellement contraignants pour l'État et les entreprises ; des politiques de rupture pour la justice sociale et environnementale.*

SUD éducation exige de toute urgence, en période de canicule :

- *Au minimum, la mise à disposition de ventilateurs, de rideaux et de stores, ainsi que la distribution d'eau pour les personnels et les élèves en période de classe comme pendant les examens. Ce n'est évidemment pas aux personnels de se les procurer par leurs propres moyens comme c'est encore trop souvent le cas.*
- *Le report des examens lorsqu'ils ont lieu pendant des épisodes caniculaires.*
- *La fermeture des écoles, collèges et lycées partout où cela semble nécessaire aux personnels et aux parents.*

CHANGER L'ÉCOTÉ, PAS LE CLIMAT!





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

**VOTONS POUR
UNE AUTRE | UNE AUTRE
ÉCOLE | SOCIÉTÉ**





Que faire en cas de forte chaleur dans les écoles et les établissements ?

Renseigner le Registre Santé et Sécurité au Travail

Écoles et établissements vétustes, mal isolés, inadaptes, etc. : c'est le moment de renseigner le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST). Ce dernier est obligatoirement accessible dans les établissements et écoles, conformément au décret 82-453 du 28 mai 1982. Il faut y écrire les situations problématiques, la hiérarchie étant ensuite tenue de répondre. Ce document a une valeur juridique : il est donc un moyen d'acter un événement de manière factuelle. Le signalement renseigné par l'agent-e doit rester purement descriptif, sans entrer dans l'analyse.

Exemple de signalement dans le RSST : « Dans [tel et tel local de l'école ou de l'établissement], la température mesurée est de XX°C à [heure du relevé]. Cette situation présente un risque pour les enfants et les personnels qui sont dans l'obligation d'y travailler. »

Exercer son droit de retrait

Si vous constatez que les fortes températures constituent un danger grave et imminent, cela justifie l'exercice du droit de retrait (régé par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique : article 5-5 à 5-10).

- Mesurer la température dans la classe avec un thermomètre.
- Alerter la hiérarchie
- Remplir le Registre de Danger grave et imminent

Obligatoire dans les écoles et les établissements scolaires, il se présente sous la forme d'un cahier, et il est à la disposition de tous les personnels et usagers de l'établissement. Son rôle est complémentaire de celui de RSST (voir ci-dessus). Si un danger matériel ou psychique peut entraîner à court ou long terme un risque grave pour une ou des personnes, il doit être noté dans ce registre. L'administration devra ré-

agir immédiatement pour éviter la réalisation de l'accident. Si, faute d'action, un accident se produit dans ces circonstances, le bénéfice de la faute inexcusable de l'employeur sera acquis pour la victime, ce qui permet une meilleure indemnisation de celle-ci. Les représentant-es en formations spécialisées (auparavant CHSCT) peuvent en plus y déposer un droit d'alerte. L'employeur est alors dans l'obligation de procéder à une enquête sur le danger signalé, en présence des représentant-es des formations spécialisées. À l'issue de cette enquête, l'employeur doit proposer des mesures pour faire cesser le danger. Si les représentant-es en formation spécialisée sont en désaccord avec les mesures préconisées par l'employeur, une formation spécialisée extraordinaire doit se tenir au plus tard dans les 24 heures.

- Contacter un membre de la formation spécialisée départementale ou académique.
- Exercer son droit de retrait après avoir mis ses élèves en sécurité (par exemple en conduisant et en surveillant les élèves dans la salle la plus fraîche de l'école ou de l'établissement scolaire) : en effet, l'exercice du droit de retrait ne doit pas entraîner un danger pour autrui.
- Déclarer les accidents de service et les accidents de travail liés à la chaleur
- En cas de malaises ou de maladie liés à la chaleur (trajet compris), il faut penser à le déclarer comme accident de service/accident de travail
- Interpeller la hiérarchie

Un courrier du syndicat ou intersyndical peut être envoyé à la hiérarchie pour alerter et lui demander quelles mesures elle compte prendre. ■

Définition juridique du droit de retrait

La personne qui a « un motif raisonnable » de se sentir en danger grave et imminent peut se retirer de sa situation de travail sans qu'il y ait sanction financière ou autre : c'est le droit de retrait. Pour le faire valoir, il suffit de le signaler verbalement à son chef de service (et nous conseillons vivement de le faire en étant accompagné d'un-e témoin), même si par la suite, le Registre de danger grave et imminent doit être complété. Si le chef de service le refuse, il faut alors signaler cette entrave dans le RSST.

Le droit de retrait est un droit individuel. Quand plusieurs agent-es le font valoir pour le même motif, il faut qu'ils et elles le signalent quand même individuellement.

L'agent-e qui a exercé son droit de retrait doit reprendre le travail s'il a un ordre écrit de sa hiérarchie. La reprise du travail en l'absence de mesure pour protéger l'agent-e pourra ensuite être contestée.

Modèle de courrier syndical ou intersyndical pour le premier degré (les demandes sont à adresser au rectorat pour le second degré)

À Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale / Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale

DSDEN, [Adresse de la DSDEN]

Monsieur le Directeur académique / Madame la Directrice Académique

À compter de [date], une période de canicule est attendue dans [département]. La réalité des écoles est la suivante :

De nombreuses écoles ont des baies vitrées susceptibles d'aggraver la chaleur dans les locaux, la plupart n'ayant ni rideaux occultants ni volets. Les ventilateurs sont rares.

Les points d'eau sont insuffisants (exemple : 4 points d'eau pour 150 élèves dans tel bâtiment).

Les cours d'école sont rarement ombragées, leurs sols en bitume conservent la chaleur au fil des nuits.

Nous vous alertons très fortement car des enseignant-es se trouveront dans l'incapacité d'assurer la sécurité physique de leurs élèves, et la santé d'enseignant-es pourrait elle-même être menacée. Quelles consignes claires et quels moyens très concrets donnez-vous aux écoles pour affronter les jours qui viennent ? Plus particulièrement, quelle prévention avez-vous prévu pour tous les enfants et les adultes fragiles (PAI, asthme, femmes enceintes, etc.) ? Nous vous rappelons également qu'un épisode caniculaire s'accompagne très souvent de pics de pollution.

Quels échanges avez-vous eu avec les municipalités pour anticiper cette situation : livraison de packs d'eau, de ventilateurs, de brumisateurs ? Mise à disposition de tonnelles dans les cours non ombragées, de piscines transportables ? Recensement et propositions de lieux d'accueil dans des espaces plus frais à proximité de certaines écoles (théâtre, salle municipale...) ? A-t-il été prévu que les IEN anticipent et interpellent les partenaires ? Enfin, des enseignant-es seront vraisemblablement contraint-es de garder leurs propres enfants en cas de fermeture de crèches, ce qui conduira les enseignant-es en poste à accueillir plus d'élèves encore dans leur classe. Nous refusons que les équipes se retrouvent seules à gérer les situations difficiles qui se présenteront.

Nous vous demandons donc [revendications].

Veillez croire, Monsieur le Directeur académique / Madame la Directrice académique, en notre engagement pour le service public d'éducation.

Signature(s)

CAHIER REVENDICATIF

CHANGER L'ÉCOLE

Pour les bâtiments scolaires et l'énergie

→ plan de rénovation / reconstruction du bâti scolaire pour la réduction des consommations énergétiques (isolation des bâtiments, programme de réduction des consommations...) et en eau

→ le développement de la production d'énergie renouvelable sur site (panneaux solaires...)

→ la systématisation des diagnostics énergétiques dont les résultats doivent être communiqués aux usagers et personnels

→ la transparence totale sur les risques environnementaux, leur prise en compte par les formations spécialisées (auparavant CHSCT) et notamment une campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 ; une prise en charge des personnels exposés

→ la maîtrise des consommations : isolation des bâtiments, éclairages à basse consommation et « intelligents », toits végétalisés, ventilation naturelle, récupération des eaux pluviales...

→ la débitumisation / végétalisation des cours de récréation qui doivent être accessibles en dehors du temps scolaire à la population en cas de fortes chaleurs et la dépollution des sols

→ la généralisation des détecteurs de pollution et de capteurs de qualité de l'air

→ l'instauration de températures minimales et maximales de travail ; le contrôle effectif des températures dans les bâtiments par les formations spécialisées (auparavant CHSCT)

Pour la gestion des déchets

→ l'installation de composteurs pour les déchets alimentaires non cuits et les feuilles des arbres

→ l'installation de poubelles de tri, et de véritables politiques de tri et de recyclage dans les communes

→ des outils pour mettre en place la diminution de la production de déchets et d'usage du plastique, et leur recyclage s'ils ne sont pas évitables

→ le recrutement de personnels en nombre suffisant pour

que la charge de travail supplémentaire liées au tri ne retombe pas sur les équipes déjà en place

Pour les cantines scolaires

→ la réduction de la consommation de viande et de poisson, leur remplacement par des alternatives végétariennes, et la mise en place de formations à la création de menus végétariens pour les personnels

→ le renforcement des filières locales et biologiques dans la restauration scolaire avec pour objectif le 100 % bio, sans hausse du prix du repas pour les familles

→ la fin des cantines centrales et le retour à des cantines sur site, et la création d'une plateforme mettant en relation les producteurs bio et locaux et les établissements et mairies

→ la création de postes d'agent·es fonctionnaires pour mettre en œuvre la reconversion écologique dans les cantines

Pour les transports

→ l'aménagement des abords des établissements scolaires pour faire plus de place au vélo et aux piétons

→ la possibilité de cumuler le « Forfait mobilités durables » (mis en place en 2020) avec le remboursement des frais de transport en commun (comme c'est le cas pour les salarié·es du privé)

→ une augmentation à 400 euros immédiatement (comme pour les salarié·es du privé) et à terme le montant du « Forfait mobilités durables » doit être de 500 euros ou plus pour les plus précaires, comme proposé par la Convention citoyenne pour le climat

→ le développement des transports en commun afin de permettre à tous les personnels de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail par ce moyen

→ l'augmentation massive des postes aux concours pour mettre fin au blocage des mobilités (mouvement inter et intra) : faute de postes ouverts dans les établissements proches de leur domicile, les personnels doivent souvent se déplacer davantage pour se rendre sur leur lieu de travail, ou pour retrouver leurs proches pendant les congés.

→ le recrutement massif de titulaires remplaçant·es dans les 1^{er} et 2nd degré afin de limiter leurs déplacements

Pour la pédagogie

→ pour tous les degrés, dans toutes les matières, adapter le contenu des enseignements pour qu'ils permettent aux élèves de comprendre les mécanismes de la crise environnementale en cours et les moyens d'agir dessus

→ une véritable prise en compte de la question écologique dans les programmes scolaires, afin que ceux-ci ne se contentent pas d'injonctions au changement des comportements individuels mais permettent d'étudier l'impact du capitalisme et de ses structures sociales, et intègrent une réflexion sur la transition écologique et son accompagnement social

→ des moyens horaires et financiers pour permettre aux équipes de mettre en œuvre des activités écologiques concrètes avec de petits groupes : création de jardins potagers, ateliers de réparation et de construction des objets de la vie courante, etc.

→ une carte des formations orientée vers les nouveaux métiers : un plan de formation renforcé dans l'artisanat ; inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à l'agriculture biologique, permaculture, etc. ; dans les filières du bâtiment renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables, etc.

Pour le numérique

→ la mise en place de la collecte et du tri des déchets numériques

→ le recrutement de personnels titulaires formés à l'entretien et la maintenance des outils informatiques

→ la généralisation de l'usage de systèmes d'exploitation et de logiciels économes en énergie et à longue durée de vie sur l'ensemble des parcs informatiques, en favorisant les logiciels libres ; la diffusion des bonnes pratiques écologiques dans l'usage du numérique au sein de l'éducation nationale

→ la sortie du tout numérique pour un usage raisonné et réfléchi de l'outil informatique, construit par les personnels eux-mêmes et non pour répondre aux injonctions ministérielles et aux souhaits du patronat

→ l'intégration des enjeux environnementaux du numérique aux programmes scolaires

→ l'abandon des partenariats des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche avec les GAFAM

CHANGER LA SOCIÉTÉ

→ La sortie des énergies fossiles.

→ Un mode de développement en rupture avec la logique productiviste : arrêter la course irrationnelle à la croissance et partir de la satisfaction des besoins sociaux notamment en réduisant le consumérisme par la publicité et l'obsolescence programmée et en cessant le pillage des pays du Sud.

→ La fin des grands projets inutiles imposés et climaticides (GPIIC), coûteux et néfastes pour notre environnement (projet de Center-Parc dans la forêt des Chambarans, site d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, ligne TGV Lyon-Turin...)

→ La sortie et l'arrêt des négociations des traités de libre échange TAFTA, CETA, JEFTA, ...

→ L'arrêt de la mise en concurrence des barrages hydrauliques et de leur privatisation induite.

→ Une relocalisation de la production et de la consommation, la création d'emplois non délocalisables et nécessaires pour satisfaire les nouveaux besoins liés à l'environnement (requalification énergétique du bâti ancien...) plan de formation et de reconversion des salarié·es...).

→ Une véritable fiscalité écologique qui doit s'inscrire dans une politique publique globale favorable à l'environnement, basée sur le principe pollueur/payeur, qui réduise les inégalités, qui finance l'action publique à la hauteur des besoins sociaux et qui pour être légitime, doit comporter le moins d'exonérations possibles. Cela implique la taxation du transport aérien et du fret

maritime (notamment des bateaux de croisière), des voitures de luxe ; la taxation du transport routier polluant par camions.

→ Un programme de réduction du transport routier en accompagnement d'un plan de financement de développement du ferroutage par un réengagement de l'État dans le maillage ferroviaire du territoire.

→ Une transition écologique qui doit accompagner les salarié·e- dans leur quotidien par une politique d'aménagement territorial au service de tous·tes.

→ Le plafonnement des loyers et la lutte contre la spéculation immobilière : la hausse du coût du logement pousse les habitant·es loin des centre-villes et les contraint à utiliser des moyens de transports individuels.

→ L'amélioration des transports collectifs publics, leur gratuité, la reconversion vers des modes de transport moins polluants et donc le développement de lignes ferroviaires secondaires est une véritable urgence sociale, sanitaire et environnementale.



Pour un enseignement émancipateur

Un marché des connaissances pour étudier le réchauffement climatique au collège **p. 37**

SUD éducation vous dit tout (ou presque) sur le label E3 **p. 38**

Ressources pédagogiques **p. 40**

Un marché des connaissances pour étudier le réchauffement climatique au collège

Le réchauffement climatique a fait une timide entrée dans les programmes du collège, notamment en sciences, à l'occasion de leur « verdissement » de l'été 2020. Il reste cependant trop peu présent vu son importance, et les angles proposés manquent clairement d'ambition pour former réellement nos élèves à un enjeu d'une telle ampleur, et aux ramifications si nombreuses.

Le travail présenté dans cette fiche propose une manière d'aborder en profondeur cette question dans le contexte contraint d'un faible nombre d'heures disponibles, tout en laissant une place importante aux élèves dans l'élaboration et la transmission du savoir.

Il a été conçu dans le cadre d'un cours de physique-chimie de 4^e, en lien avec une professeure documentaliste, et il peut facilement être adapté à d'autres disciplines et d'autres niveaux. Il a par exemple été repris pour des secondes en cours d'histoire géographie.

C'est une adaptation d'une pratique de pédagogie coopérative : le marché des connaissances. Cette adaptation permet aux élèves d'étudier en profondeur un aspect du réchauffement climatique puis de le transmettre à leurs camarades de classe. En retour, ils et elles sont aussi en situation de recevoir le savoir étudié/découvert par les autres.

La préparation

Dans le cas présenté ici, les élèves ont déjà étudié en classe le fonctionnement de l'effet de serre et savent quels sont les gaz à effet de serre et comment ils sont produits.

La classe est divisée en groupes de 3/4 élèves, et chaque groupe se voit assigner un dossier documentaire constitué d'articles de la presse généraliste, de vidéos courtes, et de documents visuels (graphiques, infographies, cartes, schémas) traitant d'un des sujets ci-dessous :

- l'élévation du niveau des océans
- les migrations et disparitions d'espèces animales
- l'augmentation du nombre et de l'intensité des sécheresses et canicules
- l'augmentation de la force des tempêtes et des ouragans
- les responsables du réchauffement climatique (quels états sont responsables, quelles classes sociales)

Les groupes ont ensuite 3 séances pour préparer un exposé de 5 minutes sur le sujet.

Quelques questions simples guident leur travail d'analyse des documents, et les élèves ont un tableau d'aide à la sélection d'information à remplir. La dernière de ces trois séances est majoritairement consacrée à la rédaction d'un texte de résumé (qu'il ne faudra pas lire pendant l'exposé !), l'élaboration ou la sélection d'un support visuel pour l'exposé, la rédaction de trois questions simples qui serviront à vérifier si les auditeurs de l'exposé l'ont bien compris.

Une quatrième séance est ensuite consacrée aux exposés.

Le marché

La classe est organisée à la manière d'un marché, chaque groupe ayant son stand. La moitié des groupes présente son travail simultanément pendant que l'autre moitié assiste aux exposés. Les présentations durent entre 5 et 10 minutes, ce qui permet de les faire deux fois de suite, et d'avoir donc deux groupes d'auditeur-trices différents.

A la moitié de la séance les auditeurs-trices deviennent exposant·es, et inversement.

A l'issue de ce travail, chaque groupe d'élèves aura préparé un sujet, et aura assisté à deux présentations différentes. Il est à noter qu'il y a cinq sujets mais six groupes d'exposés (et donc trois exposés en simultané pendant le marché), car le sujet sur les responsables du réchauffement climatique est traité par deux groupes. Cela permet de s'assurer que chaque groupe d'auditeur aura assisté à sa présentation, considérant que c'est un axe d'une importance cruciale pour étudier ce phénomène, et qu'il est ignoré ou très mal traité dans les programmes scolaires. ●



SUD éducation vous dit tout (ou presque) sur le label E3D

Dans l'Éducation nationale, on parle peu de "dérèglement climatique" ou de "crise écologique". La circulaire du 29 septembre 2020 cadre l'action de l'Éducation nationale autour de la notion de "développement durable" qui ne fait pourtant pas l'unanimité et est même souvent un frein à l'appropriation par les équipes pédagogiques des questions écologiques. Le concept de "développement durable" est obsolète, il date de 1987. Il fait l'impasse sur les racines de la crise écologique et ne permet donc pas d'y répondre. Le "développement durable" désigne la tentative pour le gouvernement de concilier une écologie de vitrine à la poursuite d'un système économique capitaliste et productiviste. Cette opération de verdissement de l'école est l'occasion pour le ministère d'imposer et de généraliser sa logique de labellisation via le dispositif "E3D".

La labellisation E3D : comment ça marche?

La labellisation s'obtient sur la base du volontariat. Elle s'inscrit dans la dynamique de projets impulsée par le ministère et récompense des écoles ou établissements scolaires qui montent des projets en lien avec le "développement durable" et qui les intègrent au projet d'école ou d'établissement.

Il y a six conditions à remplir pour demander la labellisation :

1. L'adaptation aux programmes scolaires
2. La formation de tous les usager·es, enseignant·es, élèves et éco-délégué·es, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents, associations partenaires ("stage d'équipes", "formation d'initiative locale"...)

3. La mobilisation des élèves via les éco-délégué·es

4. La qualité du lien collaboratif avec la collectivité territoriale de rattachement dans la gestion durable du bâti scolaire (fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets et recyclage, maintenance et nettoyage, etc.) avec la réalisation de projets communs

5. Les partenariats extérieurs

6. L'anticipation et la valorisation des projets par une communication institutionnelle.

Les écueils de la labellisation

Ces six conditions sont particulièrement difficiles à remplir. SUD éducation porte des revendications et construit des argumentaires pour se réappropriier les actions des équipes mais aussi pour se défendre face aux exigences de l'administration lorsque les personnels veulent agir pour la transformation écologique de l'école.

Contre le travail gratuit

Les conditions pour accéder à la labellisation nécessitent d'engager un temps bénévole important pour les personnels. Dans le second degré, le ou la chef·fe d'établissement peut décider de flécher une IMP pour le développement durable pour rémunérer un·e référent·e E3D ou une équipe de référent·es. Cela reste insuffisant malgré tout.

Pourtant on sait que selon le territoire dans lequel on travaille, les conditions de travail ne sont pas les mêmes. Les personnels qui exercent dans des quartiers populaires ont une charge de travail supérieure (en REP+, décharge horaire ? attention vigilance) en assurant un accompagnement social qui n'est souvent pas assuré par les personnels médico-sociaux faute de personnel en nombre suffisant. De même, les femmes disposent en moyenne moins librement de leur temps que leurs collègues hommes en raison des inégalités dans les tâches domestiques. Enfin, on remarque que les personnels en situation de handicap ne peuvent généralement pas étendre leur temps de travail en assurant des missions supplémentaires.

Pour SUD éducation il faut impérativement gagner du temps de formation, de concertation, d'élaboration de projets sur le temps de travail en gagnant des temps banalisés. L'administration compte sur le bénévolat des personnels pour construire des projets écologiques. Or, il faut gagner les moyens pour qu'un maximum de personnel puisse s'investir. Ce travail réalisé doit être reconnu par l'institution qui doit donner au personnel les moyens techniques humains et financiers de les porter et de les faire perdurer.

Des inégalités sur le territoire

On observe que la labellisation repose en partie sur la collaboration avec les services déconcentrés, les collectivités territoriales et les partenaires extérieurs. Pourtant on sait que selon les académies et les territoires, les possibilités de débloquent des moyens sont très hétérogènes. Or, les collectivités territoriales pourraient être un pivot pour que ces labellisations ne soient pas juste des opérations de sensibilisation à la crise écologique et une éducation aux petits gestes. Ce sont elles qui ont les informations (factures d'eau, d'énergie) et les vrais leviers d'action (ampoules leds chasses d'eau, isolation énergétique, chauffage, politique d'achat, gestion des déchets...) Les personnels doivent déployer du temps et de l'énergie pour trouver des contacts et des informations par leurs propres moyens. Dans le 2nd degré, les représentants du département et de la région viennent rarement en CA et répondent toujours par la même réponse : budgétisation triennale, manques de moyens...

Ce sont les écoles et établissements des territoires les plus pauvres qui auront le plus de difficultés à monter des projets avec des collectivités territoriales sans moyens. De même, l'offre de formation en matière d'éducation à l'écologie est très diverse selon les académies. Ces exigences favorisent un certain clientélisme. Les écoles et établissements doivent "faire leur promotion" pour obtenir des financements et un accompagnement.

L'exigence de partenariat extérieur doit pousser les personnels à se montrer très vigilants. Dans un contexte de greenwashing, les entreprises élaborent des partenariats éducatifs pour diffuser l'idéologie du capitalisme vert et pour se donner une meilleure image. Les élèves sont alors encouragés à ramasser des déchets autour de centres commerciaux, à planter des arbres financés par des entreprises...

Partons du terrain !

Ces exigences introduisent progressivement une pratique descendante. Les personnels ne sont plus libres de déterminer selon les besoins des élèves le projet qu'ils souhaitent construire et développer, ils se retrouvent à satisfaire aux contraintes académiques et ministérielles. Or, on sait qu'un projet a besoin de répondre au terrain pour que les personnels et les élèves y adhèrent. De même, la lourdeur administrative des multiples dossiers, autorisations, demandes de subvention à formuler pour chaque sortie ou pour chaque projet, découragent les équipes. Le chemin vers la labellisation s'apparente à un dédale de dossiers administratifs à remplir.

Responsabiliser l'administration

De plus, on remarque que l'administration encourage à construire des projets qui visent à changer les comportements des élèves qu'il faudrait rendre plus "écocitoyens". Or, le fonctionnement même des écoles et établissements scolaires est à revoir. L'exemple du tri des déchets est particulièrement intéressant. Dans certains établissements, les personnels ont mis en place des dispositifs de sensibilisation des élèves au tri des déchets. On observe pourtant que si les élèves trient leurs déchets, les agent-es d'entretien ne disposent que d'une même poubelle pour tous les déchets.

Les élèves ne peuvent être l'unique cible de ses projets sinon ils risquent de rester vains.

Contre la mise en concurrence des équipes

Enfin, le principe même de la labellisation induit une mise en concurrence des personnels et des équipes puisque la labellisation et ses exigences impliquent que tous les établissements et écoles ne peuvent y avoir accès.

Pour SUD éducation, la transformation écologique de l'école doit être une priorité. Un des principaux écueils de la démarche de labellisation est de conditionner la prise en charge des enjeux écologiques au volontariat des équipes. La lutte contre le dérèglement climatique ne peut rester optionnelle : elle doit être intégrée au temps scolaire, sinon ce serait faire peser sur les personnels la responsabilité de participer ou non, bénévolement, à la reconversion écologique du service public d'éducation.

Alors comment agir ?

Il n'est pas question pour SUD éducation de dire au personnel de participer

ou non à la démarche de labellisation E3D. Si la démarche de labellisation peut permettre de gagner des avancées pour reconversion écologique de l'école, c'est une avancée. Cette démarche peut être un argument face aux chef-fes d'établissement pour obtenir leur aval dans les actions que l'on mène, pour mettre en débat l'écologie auprès des collègues même les plus réticent-es et surtout pour créer du collectif dans les équipes autour de l'écologie. On peut aller au-delà de la démarche institutionnelle de la labellisation grâce à l'action syndicale et collective.

Continuons à porter collectivement des revendications pour que chacune puisse se saisir des enjeux écologiques :

- par la formation : exigeons des formations sur temps de travail et la diffusion des supports de formation aux personnels
- par des temps de concertation : exigeons du temps de concertation sur temps de travail
- par une communication transparente des moyens fléchés par les académies et les collectivités territoriales pour la reconversion écologique des écoles et établissements scolaires
- par un allègement des procédures administratives dans l'élaboration de projets. ●

LES CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

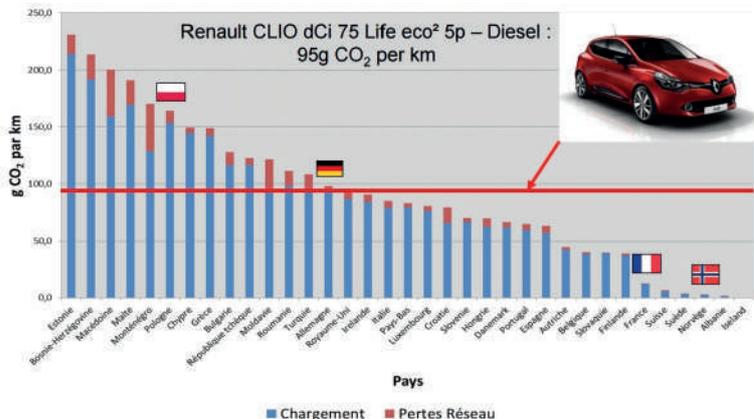
Collecte d'informations

1. L'élévation du niveau des océans

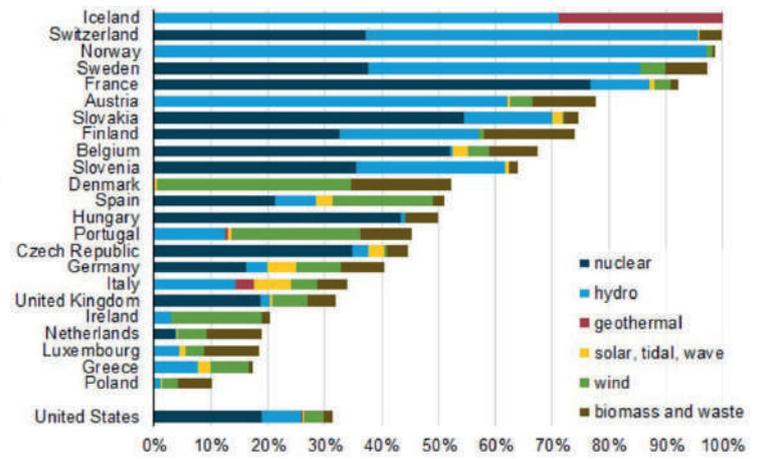
Relevez dans les documents à votre disposition les informations permettant de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le réchauffement climatique provoque t-il l'élévation du niveau des océans ?
2. Donnez un ou plusieurs exemples du phénomène pris dans l'actualité (vos exemples doivent être précis : donnez des chiffres, des dates etc.).
3. Pourquoi l'élévation du niveau des océans est un problème pour les humains ?

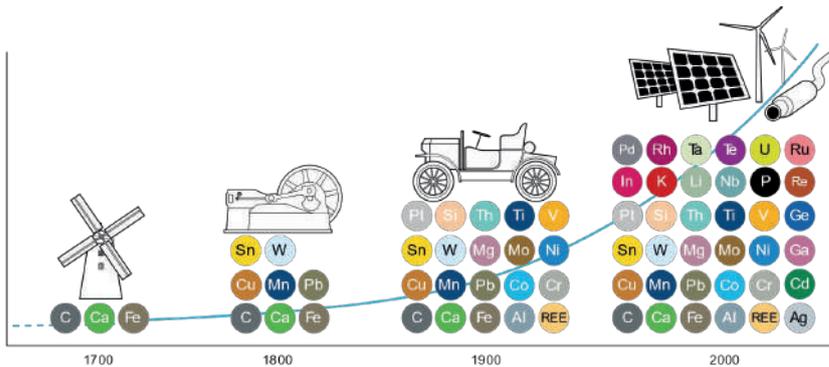
Numéro du document	Informations collectées



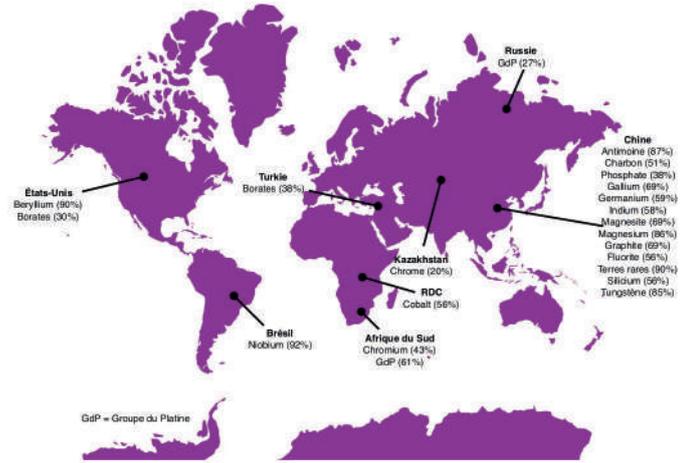
Production de CO₂ pour le cycle de vie d'une voiture à essence (ligne rouge) et d'une voiture électrique (bâtons)



Part de production d'énergie "décarbonnée" de quelques pays



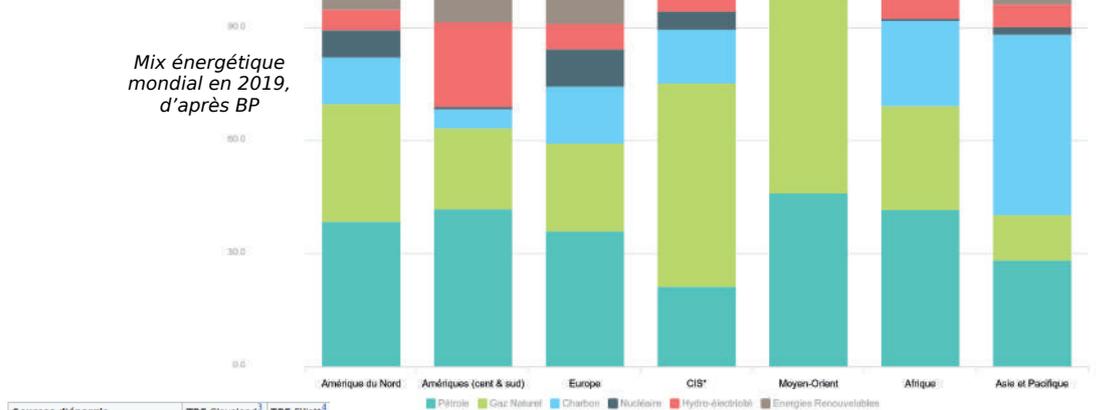
Principaux éléments chimiques utilisés au fil des progrès technologiques des derniers siècles



Régions d'extraction principale de quelques éléments chimiques utilisées dans l'industrie moderne (dont les technologie « vertes »)

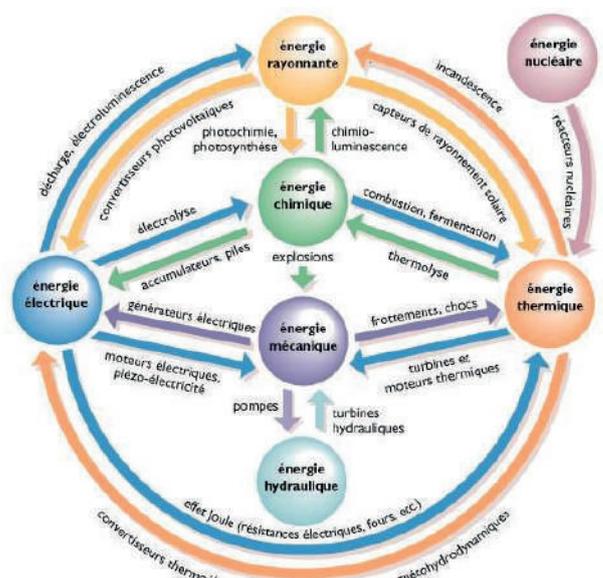
Deutérium et tritium	Fusion thermonucléaire	6 934 839 342,1296300888
Plutonium-239	Fission nucléaire	23 230 277
Uranium-235	Fission nucléaire	22 063 333
Hydrogène (comprimé à 700 bars)	Chimique	34,1
Essence	Chimique	13,1
Propane (ou GPL)	Chimique	12,8
Fioul / carburant Diesel	Chimique	12,6
Kérosène	Chimique	11,9
Graisses (animaux ou végétales)	Chimique	10,2
Charbon	Chimique	6,6
Hydrates de carbone (y compris sucre)	Chimique	4,7
Protéines nutritives	Chimique	4,6
Bois	Chimique	4,5
Accumulateur lithium-air	Electrochimique	2,5
TNT	Chimique	1,2
Poudre noire	Chimique	0,83
Accumulateur lithium	Electrochimique	0,5
Accumulateur lithium-soufre	Electrochimique	0,5
Accumulateur lithium-ion	Electrochimique	0,2
Pile alcaline	Electrochimique	0,163

Densité massique d'énergie (en kWh/kg) - quantité d'énergie disponible par kilogramme de matière



Sources d'énergie	TRE Cleveland ³	TRE Elliott ⁴
Combustibles fossiles		
Pétrole	> 100	50 - 100
- Jusqu'à 1940	23	
- Jusqu'à 1970	8	
- 2005 (« Aujourd'hui »)		
Charbon	80	2 - 7
- Jusqu'à 1950	30	
- Jusqu'à 1970		
Gaz naturel	1 - 5	
Schistes bitumineux	0,7 - 13,3	
Énergie nucléaire	5 - 100	5 - 100
Energies renouvelables		
Biomasse		3 - 5
Énergie hydroélectrique	11,2	50 - 250
Énergie éolienne		5 - 80
Énergie solaire		
- Énergie solaire thermique	4,2	
- Photovoltaïque conventionnel	1,7 - 10	3 - 9
- Photovoltaïque à couches minces		
Éthanol		
- De canne à sucre	0,8 - 1,7	
- De maïs	1,3	
- De résidus de maïs	0,7 - 1,8	
Méthanol (de bois)	2,6	

Taux de retour énergétique - 2005 (rapport entre l'énergie utilisable et l'énergie dépensée pour l'extraire)



Pour un enseignement émancipateur

Document 6 : Des étés de plus en plus chauds en Sibérie

Le Monde, Benoît Vitkiné, Sylvie Gittus, Francesca Fattori et Audrey Lagadec – 24 août 2020

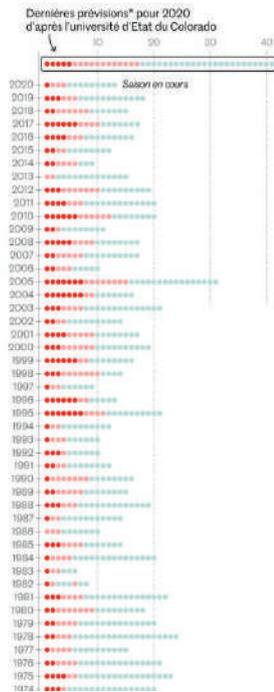
La hausse des températures en Arctique, bombe à retardement environnementale

Avec le réchauffement climatique, les températures augmentent, le pergélisol fond, ce qui crée des réactions en chaîne.



Événements climatiques survenus dans le bassin atlantique nord de 1970 à fin août 2020

- Ouragan majeur (classé en catégorie de 3 à 5)
- Ouragan (classé en catégorie de 1 à 2)
- Tempête tropicale



L'infographie ci-contre a été publiée par Le Monde le 27 août 2020

Document 1 : Ouragans, typhons, tempêtes tropicales : vont-ils s'accroître ?

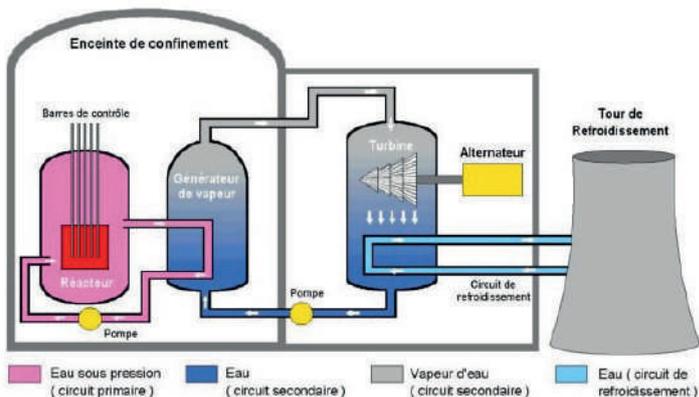
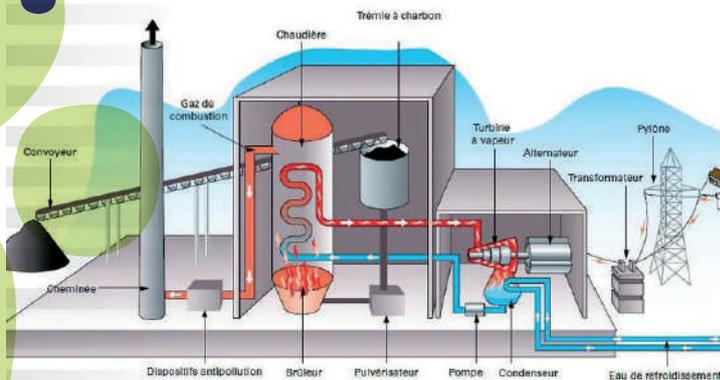
Publié par Futurascience

Les phénomènes météorologiques extrêmes que sont les ouragans, les tornades et les tempêtes tropicales sont très difficiles à évaluer. Les scientifiques ont observé cependant depuis plus de 50 ans une tendance à la chaleur, à l'intensification du cycle de l'eau et, de manière plus aléatoire, à un renforcement des tempêtes. [...] Le nombre moyen annuel d'ouragans violents (catégorie 4 et 5) a augmenté de 75 % depuis 30 ans et la puissance de ces tempêtes semble aussi s'accroître. Il existe donc un lien entre les ouragans et le réchauffement climatique. L'étude de l'énergie dégagée par les tempêtes tropicales montre une croissance depuis plus de trois décennies, parallèlement à l'élévation des températures moyennes des océans. Ce parallélisme est cohérent avec les conditions de formation et de développement des ouragans. Ceux-ci se forment en effet lorsque la température de surface des océans est supérieure à 26 °C [...]. L'humidité et la chaleur sont les deux moteurs qui alimentent les ouragans. L'augmentation de l'énergie liée au réchauffement climatique global favorise donc l'intensification des ouragans mais n'accroît pas nécessairement leur fréquence, ont observé les chercheurs. [...]

Document 7 : Pourquoi l'Amazonie brûle et pourquoi c'est grave ?

Le Monde – 23 août 2019

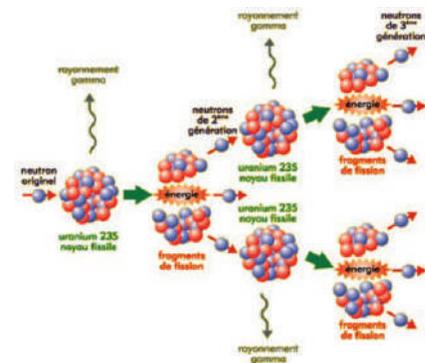
<https://www.youtube.com/watch?v=y1QXDmZKjC4>



Les centrales thermiques nucléaires fonctionnent sur le même principe que les centrales thermiques classiques : une source de chaleur produit de la vapeur d'eau qui fait tourner un ensemble turbine-alternateur, qui produit l'électricité.

Les centrales thermiques classiques produisent la chaleur par combustion, ce qui rejette des fumées, des particules fines... et du CO₂.

Les centrales nucléaires produisent la chaleur par fission nucléaire (collision de noyaux d'uranium et de neutrons). Elles ne rejettent rien dans l'atmosphère, elles ne polluent pas l'atmosphère.



Les rayonnements gamma sont très dangereux. Les « fragments de fission » sont ce qu'on appelle des déchets nucléaires. Ils sont de plusieurs sortes et peuvent être pour certains dangereux pour plusieurs milliers d'années. Aucune solution satisfaisante n'existe pour leur retraitement/stockage à l'heure actuelle.



Australie : plus d'un milliard d'animaux morts dans les feux

L'Australie en feu

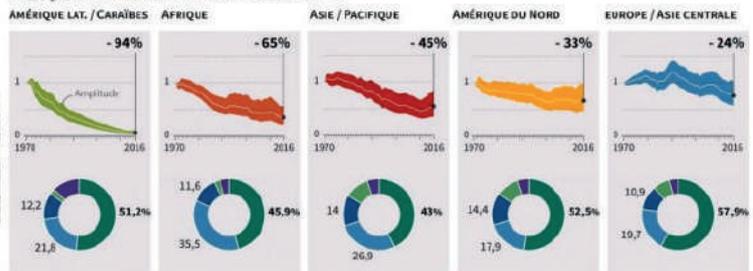
Une étude conjointe du WWF et d'un chercheur de l'université de Sydney évalue à 1,25 milliard le nombre de mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens et chauve-souris ayant péri dans les flammes à travers le pays.



Le déclin de la biodiversité

Évolution moyenne de la taille des populations de vertébrés suivies avec l'indice Planète Vivante (IPV) du WWF, 1970-2016

► Par région valeur de l'indice, indicateur de l'état de la biodiversité (1970 = 1)



► Menaces : Changements dans l'exploitation de la terre/mer (perte d'habitat, exploitation forestière, etc.) ; Surexploitation (chasse, braconnage, récolte, etc.) ; Espèces invasives et maladies ; Pollution ; Changement climatique

Source: WWF Living Planet Report 2020



Quels pays sont majoritairement responsables du réchauffement climatique ?



Quels sont les causes de l'augmentation de l'émission de CO₂ ?



Document 1 : Quels pays émettent le plus de CO₂ ?



CHANGER LA SOCIÉTÉ, PAS LE CLIMAT !

Plus jamais ça
p. 45

Énergie : comment
imposer des choix
citoyens ? **p. 46**

Des syndicats SUD éducation engagés dans
les luttes écologiques sur le terrain ! **p. 49**

Pour un monde
solidaire et sans
frontières !
p. 55

Zoom sur
l'écoféminisme
p. 56

Photo : Harrison Moore



PLUS JAMAIS ÇA

L'Union syndicale Solidaires, dont fait partie SUD éducation, est pleinement investie dans les travaux du collectif "Plus jamais ça" qui regroupe organisations syndicales et ONG luttant pour la défense de l'environnement. SUD éducation relaie les propositions du collectif. Voici l'introduction de la brochure, et le document entier est à télécharger également.

« Pour sauver la planète, il faudrait faire des sacrifices » ; mais aussi « les propositions de la Convention citoyenne pour le climat sont inapplicables, elles détruiraient trop d'emplois » : pour justifier alternativement les politiques d'austérité et l'inaction climatique, le discours dominant ne cesse d'opposer les causes sociales et environnementales.

Pour nos organisations, au contraire, la pandémie confirme le double diagnostic qui fonde notre coalition : on ne pourra préserver l'environnement sans justice sociale, il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte. La crise sanitaire mondiale manifeste brutalement les limites d'un système capitaliste et productiviste qui détruit à la fois les équilibres sociaux et environnementaux en prétendant justement refuser toute limite. Les mesures de lutte contre la pandémie et les confinements ont entraîné une réduction temporaire des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, mais au prix d'une flambée de la précarité et des inégalités. La récession, la crise économique ne sont en aucun cas une solution à la crise écologique.

Dans l'urgence, des entreprises ont réorienté leur production, démontrant une capacité d'adaptation. Les gouvernements et les banques centrales ont déployé d'énormes moyens financiers. Mais en l'absence d'une pression sociale suffisante, les plans de relance ne cherchent qu'à reconduire et accélérer les trajectoires antérieures. Les moyens consacrés à la relocalisation et à la reconversion du système productif vont du dérisoire à l'inexistant.

Au lieu de mettre la science et la technologie au service des besoins humains vitaux, le système les instrumentalise pour entretenir une fuite en avant irresponsable : l'intelligence artificielle, les biotechnologies, la géo-ingénierie seraient notre seul salut.

De nombreux scientifiques nous alertent sur les nouvelles crises sanitaires, sociales, écologiques et démocratiques encore plus graves qui se préparent si nous continuons à ravager la planète : pour les éviter, nous devons vite réorienter et relocaliser nos systèmes productifs, redistribuer les richesses, approfondir la démocratie politique et économique.

Depuis un an, mise en place des gestes barrières, confinement et couvre-feux ont conduit à la limitation de l'action collective, à des tentatives de nous empêcher de nous réunir, de manifester, d'agir ensemble pour la justice sociale et environnementale. Comme le dit le philosophe Jacques Rancière, la « politique » a dû laisser la place à la « police », l'inventivité sociale à la gestion sanitaire et sécuritaire. Mais l'épidémie a renforcé notre volonté de travailler ensemble. Dans ces circonstances adverses, nous avons travaillé et élaboré ensemble ce document destiné à nourrir les débats et les mobilisations sociales à venir. Pour chacun des thèmes évoqués, nous sommes partis de quelques idées reçues qui trottent dans beaucoup de têtes et bloquent la pensée et l'action commune entre les luttes pour les « fins de mois » et contre la « fin du monde ». Puis nous avons cherché à définir des principes et des propositions communes, sans chercher à masquer les débats et controverses qui demeurent. Nous avons souvent été surpris, au cours de ce travail, par l'étendue de nos points d'accord. Mais nous n'avons pas répondu à tout : nous avons laissé certains débats ouverts, pour les approfondir par la confrontation et l'expérimentation sur le terrain, par la délibération démocratique. Notre pari : que les citoyen·nes de notre pays s'emparent de ces propositions et de ces controverses pour leur donner vie et les imposer dans le débat public. ■

→ tinyurl.com/planrupture



ÉNERGIE : COMMENT IMPOSER DES CHOIX CITOYENS ?

*Dans Solidaires écologie : bulletin n°9,
par Anne Debrégeas de SUD énergie.*

UNE RÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE À MENER

La crise climatique nous impose un changement radical de comportement vis-à-vis de l'énergie. D'ici 2050, nous devons atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et compenser le reliquat par des « puits carbonés ». C'est l'objectif inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, qui décline pour la France l'accord de Paris de 2015 (au niveau mondial). Cela passe par deux leviers principaux :

- 1) Diviser par deux notre consommation énergétique d'ici 2050
- 2) Décarboner totalement notre production d'énergie.

La division par deux de notre consommation énergétique va nous conduire à revoir l'ensemble de nos modes de vie et tous les secteurs de notre modèle social : relocaliser l'industrie, se déplacer moins et mieux (transports en commun et mobilité douce), développer les circuits courts et le recyclage, isoler nos bâtiments, etc. D'autant plus qu'il faut également réduire notre impact écologique global pour tenir compte de l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources, la pollution de l'air et de l'eau, etc.

La décarbonation de notre production énergétique est, elle aussi, une révolution puisque la moitié de l'énergie primaire consommée est aujourd'hui carbonée (pétrole et gaz naturel principalement). Cette part monte même aux trois quarts en Europe et 80% à l'échelle mondiale.

Progressivement, l'énergie sera principalement issue du soleil et du vent, plus éventuellement de l'uranium – via le vecteur électricité et de la biomasse (pour la chaleur et le transport). L'électricité, qui représente aujourd'hui environ un quart de l'énergie consommée, va devenir majoritaire.

Prôner un choix démocratique parmi les « futurs énergétiques » possibles

Plusieurs voies sont possibles pour mener cette transformation profonde. Mais, quelles que soient les options, il faut dès aujourd'hui lancer des investissements lourds pour garantir, dans les prochaines décennies, que le parc de production permettra de répondre à la demande à chaque instant, que le réseau et les moyens de stockage seront adaptés. Ces contraintes nécessitent une planification de long terme, sur la base de scénarios décrivant les « futurs possibles ».

Plusieurs organismes ont aujourd'hui fait ce travail. Nous pouvons citer notamment les scénarii de l'association NegaWatt, toutes énergies, qui vise une réduction forte de la consommation et la sortie du nucléaire ; les scénarios toutes énergies de l'ADEME (Agence de l'envi-

ronnement et de la maîtrise de l'énergie), avec et sans nucléaire ; et surtout les scénarios électriques 2050 de RTE, avec et sans nucléaire, intégrant des variantes de consommation autour de l'hypothèse de base de réduction de moitié.

Ces scénarios font l'objet d'une analyse détaillée sous l'angle technique, économique, écologique et sociétal. Nous pouvons en extraire quelques grands messages :

1) Quel que soit le choix du parc de production, avec ou sans nucléaire, il faudra baisser drastiquement notre consommation d'énergie et partir des besoins. Il faudra également développer fortement les énergies renouvelables. En effet, de l'aveu même des acteurs de la filière nucléaire (Areva, EDF), celle-ci ne pourra pas couvrir plus de la moitié de la production électrique pour des contraintes industrielles (temps de développement).

2) Toutes les filières de production ont un impact écologique et sociétal : par exemple, consommation des ressources, occupation des sols et impact sur les paysages pour le renouvelable ; risques d'accident, gestion des déchets pour le nucléaire, auquel on pourrait ajouter l'incapacité à généraliser cette solution à l'échelle mondiale.

Tous les scénarios comportent également des paris et des risques industriels et technologiques : faisabilité de la mise en service des nouveaux réacteurs nucléaires (EPR) et risques de défauts génériques comme c'est le cas actuellement, développement important de moyens de stockage de longue durée pour les scénarios 100% renouvelables (hydrogène ou méthane de synthèse).

3) Les scénarios 100% renouvelables sont aujourd'hui crédibles techniquement, aux dires mêmes de RTE. Ils ne sont plus l'apanage d'organismes militants.

4) Ils ne sont pas significativement plus chers que ceux comportant une part de nucléaire, avec un surcoût de l'ordre de 15% à l'horizon 2050, marginal par rapport aux variations de prix de l'énergie que nous avons connues tout récemment. Il est donc contre-productif de prétendre que les renouvelables

sont moins chères que le nucléaire (en omettant souvent les surcoûts liés aux besoins d'équilibrage) et de renforcement de réseau): il suffit de reprendre les conclusions de RTE - un écart de 15%, sous réserve du respect de nombreuses hypothèses, pour conclure donc dans l'épaisseur du trait – fin des débats.



« Les scénarios 100% renouvelables sont aujourd'hui crédibles techniquement, aux dires mêmes de RTE »



LE CHOIX DU SCÉNARIO N'EST DONC PAS ÉCONOMIQUE ET LE CRITÈRE DE CHOIX PRÉDOMINANT DEVRAIT ÊTRE LA RECHERCHE D'UNE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE MINIMALE.

Au-delà, puisque la réduction de la consommation n'est pas principale « négociable », la principale question qui se pose est la suivante : préférons-nous le risque d'accident nucléaire et les déchets radioactifs, auxquels s'ajoutent la difficulté à trouver un modèle généralisable aux pays en développement ou bien les difficultés d'accès aux ressources et d'utilisation de l'espace liées à la construction massive de panneaux solaires et d'éoliennes ? C'est un choix complexe sur lequel chacun peut avoir une position. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, les deux options sont techniquement et économiquement acceptables.

POUR L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, LE CHOIX EST FAIT : CELUI DE LA SORTIE DU NUCLÉAIRE.

SUD-Energie ne se détermine pas en tant que syndicat. Mais nous pensons que ce choix doit être démocratique et se matérialiser par un referendum sur la base de scénarios. Ce referendum devrait bien sûr être précédé d'un large débat, et

éventuellement d'une préparation des scénarios à soumettre par une convention citoyenne sur la base des travaux existants (RTE, Ademe, négaWatt, etc.) et d'auditions des différentes parties. Trop longtemps, les choix énergétiques, structurants pour notre avenir, ont été préemptés par une « élite éclairée ». Il est tant que les citoyens se saisissent de cette question : cela redonnerait un élan à une démocratie moribonde et susciterait une prise de conscience collective des défis auxquels nous sommes confrontés, de l'absence de solutions simples et indolores.

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SOCIALEMENT SOUTENABLE, SORTIR DU FINANCEMENT PRIVÉ ET DES MARCHÉS

Un recours très coûteux à l'investissement privé

Un autre enseignement des « futurs énergétiques 2050 » de RTE est que, contrairement à l'idée répandue, la transition écologique ne devrait pas entraîner une explosion des coûts (donc des factures), tout au moins pour l'électricité. Et il n'y a pas de raison qu'il en soit différemment pour les autres énergies, principalement la biomasse.

Ainsi, RTE estime entre 15% et 30% l'augmentation des coûts par kWh consommé d'ici 2050 : 15% pour le scénario de référence avec nucléaire, 30% pour le scénario 100% renouvelable, soit moins de 1% par an !

En revanche, le paramètre économique essentiel est le « coût du capital » (ou coût de financement), c'est-à-dire les intérêts d'emprunts bancaires et le coût de rémunération des capitaux apportés par les actionnaires. Ainsi, si le système électrique est financé à 4%, son coût total annuel augmente de 29% par rapport à un financement à 1%, et de 64% pour un financement à 7%. Cela pour le scénario de référence 100% renouvelable (scénario n°M23). Pour le scé-

CHANGER LA SOCIÉTÉ, PAS LE CLIMAT!

nario de référence avec nucléaire (N2), le surcoût est encore plus élevé (+38% pour un financement à 4% et +82% pour un financement à 7%). Ces surcoûts liés aux conditions de financement (ou coût du capital) sont bien supérieurs aux surcoûts liés au fait de se passer de nucléaire.

Or l'Etat peut sans difficulté emprunter à 1%, et même moins. En revanche, 4% sont un minimum pour un financement privé et il est fréquent de monter à 7%, voire plus. Par exemple, EDF, qui se comporte comme un acteur privé au Royaume-Uni, a demandé un taux de rémunération de 9% pour le projet nucléaire Hinkley Point... Aux frais des usagers ou des contribuables britanniques, bien sûr, car à la fin, il faut bien que quelqu'un paye !

**EN RÉSUMÉ, CE N'EST PAS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUI
NOUS COÛTE CHER, MAIS LE
RECOURS AU FINANCEMENT
PRIVÉ !**

Une mise en concurrence catastrophique

A cela s'ajoutent les coûts de la mise en concurrence du système électrique, imposée par des directives européennes de 1996. Il a fallu découper l'acteur public EDF en morceaux, filialiser la gestion du réseau qui reste en monopole (Enedis pour le réseau de distribution et RTE pour le réseau de transport Haute Tension). Puis faire apparaître de force des « fournisseurs alternatifs », « concurrents » d'EDF qui, dans la très grande majorité, ont une activité purement commerciale et financière : ils ne produisent pas, ne stockent pas, ne transportent pas, ne livrent pas l'électricité. Ils ne la choisissent même pas ni ne comptent la consommation de leurs « clients ». Ils spéculent sur les marchés – créés pour leur permettre de s'approvisionner, démarchent les clients avec des techniques très largement décriées par les associations de consommateurs (pas facile de se démarquer quand on ne fait rien !) et font du lobbying pour obtenir des dérogations invraisemblables. Ils ont par exemple obtenu le droit d'acheter à EDF un quart de sa production nucléaire à prix coûtant quand les prix

de marché sont hauts. Et quand ils sont bas ... et bien ils achètent au prix de marché et EDF se débrouille (mécanisme de l'ARENH, augmenté cette année). Ils ont aussi obtenu la disparition de la plupart des tarifs réglementés et la transformation radicale de ceux qui restent (pour l'électricité des particuliers et des très petites entreprises) : la loi impose que ces tarifs soient « contestables, c'est-à-dire suffisamment hauts pour permettre aux fournisseurs parasites de faire une offre moins chère ! Dans cet objectif, les tarifs reflètent désormais la manière dont ils s'approvisionnent – en partie à prix coûtant du nucléaire et en partie sur les marchés. Or les prix de marché sont « aberrants », aux dires même de notre ministre de l'Economie, Bruno Le Maire (qui a mis quand même 20 ans à s'en rendre compte) : ils sont indexés au prix du gaz, qui n'entre pourtant que pour quelques pour cent dans les coûts de l'électricité. C'est ainsi que les tarifs de l'électricité se sont envolés, dans la suite des prix de marché de l'électricité qui suivent eux-mêmes les cours mondiaux du gaz... L'Etat a dû intervenir en pompier en inventant une fois de plus des mécanismes coûteux pour la collectivité pour « contenir » cette hausse à 4%... alors que les coûts du système électrique n'ont augmenté que de... 4% entre 2020 et 2021, et de moins de 5% en 2 ans.

**EN PLUS DES PRIX ÉLEVÉS, LES
CLIENTS PRÉCAIRES SONT MOINS
BIEN ACCOMPAGNÉS, L'ÉGALITÉ
DE TRAITEMENT ENTRE USAGERS
A VOLÉ EN ÉCLAT, CETTE
DÉSORGANISATION ET CETTE
VOLATILITÉ DES PRIX ENTRAVENT
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ...**

Leur seul argument ? Les textes européens nous l'imposent, donc on devrait continuer à accepter ce saccage !

Nous ne pouvons plus attendre : syndicats comme associations d'usagers et représentants politiques doivent imposer une gestion publique de ce bien essentiel qu'est l'énergie. Cela passe par une sortie du marché et de la concurrence. ■



DES SYNDICATS SUD ÉDUCATION ENGAGÉS DANS LES LUTTES ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRAIN !

Pour SUD éducation, la lutte écologique se mène non seulement dans l'Éducation nationale mais dans la société. Les militant·es SUD éducation sont par exemple investi·es dans des luttes locales contre les grands projets polluants et inutiles. SUD éducation met ses outils syndicaux pour la défense des intérêts des populations. On revient sur certaines luttes récentes.



ALGUES VERTES : QUELLES LUTTES SYNDICALES DANS LES CÔTES-D'ARMOR ?

Qu'appelle-t-on « algues vertes » ?

Ce sont des algues marines du genre « ulva », appartenant essentiellement à deux espèces en Bretagne, communément appelées « laitues de mer ».

Qu'appelle-t-on « marées vertes » ?

Dans certaines conditions, les algues vertes deviennent proliférantes, envahissant alors les fonds de baie et les plages, couvrant celles-ci, à l'occasion des marées, d'un tapis vert du plus bel effet visuel, épais parfois de plusieurs dizaines de cm. Ce n'est pas un phénomène spécifique à la Bretagne (les algues proliférantes existent ailleurs dans le monde, et peuvent concerner d'autres espèces, comme les sargasses en Martinique). Dans les Côtes-d'Armor, les baies de la Freynaye et de St-Brieuc sont particulièrement touchées.

Quelles sont les conditions pour que le phénomène « marée verte » apparaisse ?

Pour se développer, les ulves ont besoin de lumière (donc elles se développent à partir du printemps) et de nutriments : c'est là qu'interviennent les nitrates. Ces nitrates proviennent essentiellement des activités agro-industrielles (agriculture et élevage intensifs), malgré les dénégations de la majorité des professionnels du secteur (la FNSEA, les coopératives et entreprises agricoles), soutenus par la préfecture et par la plu-

part des politiques, selon un éventail allant de l'extrême droite à la gauche dite « de gouvernement » (PS et PC inclus, donc).

Quels sont les problèmes provoqués par les marées vertes ?

À l'état frais, les marées vertes ne présentent aucun danger, elles sont même comestibles. C'est leur pourrissement en amas, une fois déposées, qui provoque le dégagement de gaz nocifs, essentiellement d'hydrogène sulfuré, qui émet une odeur nauséabonde à faible concentration, mais qui devient inodore et mortelle à forte concentration.

Dès les années 70, des riverain·es se sont émus de la prolifération des algues. Mais ce n'est pas avant 2010 qu'on a pris conscience de la dangerosité des amas d'algues. Morts d'animaux (cheval, chiens, sangliers) et décès de joggers ont fini par alerter les riverain·es et les autorités, qui ont d'abord beaucoup nié le problème. Les autorités municipales tentant de masquer les effets des marées vertes par le ramassage des amas, des salariés ont pu se trouver mis en danger, et on a pu constater des cas d'intoxication, aboutissant au décès d'un conducteur d'engins, Thierry Morfoisse, en 2009.

Quelle action syndicale ?

Elle peut s'exercer évidemment sur le plan de l'exigence de la sûreté des conditions de travail (détecteurs, cabines fer-

CHANGER LA SOCIÉTÉ, PAS LE CLIMAT!

mées des engins avec filtration d'air, port de systèmes de respiration autonomes).

Elle s'exerce aussi dans la recherche et les preuves des responsabilités, notamment dans le décès de Thierry Morfoisse, dont la famille a été soutenue par Solidaires 22.

Enfin, Solidaires 22 s'est impliquée dans les mobilisations contre les causes des marées vertes, mobilisations souvent initiées par les riverain·es, et par les associations spécifiques (« halte aux marées vertes » halteauxmareesvertes.org), et toujours soutenues par Solidaires 22.

Quelles limites à ces actions ?

Les responsables politiques du département comme de la région, la préfecture, les organisations agricoles majoritaires, et même la justice ne nient plus la dangerosité des amas d'algues, mais persistent à masquer les responsabilités de la filière agricole. La FNSEA a plusieurs fois organisé des contre-manifestations, parfois violentes, contre les mobilisations sur les « marées vertes ». Intimidations, menaces, pressions judiciaires, l'agro-industrie résiste. Pourtant, Solidaires 22 sur ce terrain est alliée à la Confédération paysanne, aux associations environnementales ou aux riverain·es, et soutenue par des journalistes (« splann » splann.org/algues-vertes-tournage-maires/ ou par l'énorme succès de BD Algues vertes, l'histoire interdite, d'Inès Léraud et Pierre Van Hove). Mais elle est bien seule sur le terrain syndical. Les autres organisations syndicales, même partenaires habituels des luttes (CGT, FO, FSU) gardent un silence prudent et ne mobilisent pas, ou peu, sur ces questions.

Il est donc à craindre, les obstacles étant nombreux, que la situation reste sensiblement la même dans les années à venir. Aujourd'hui, les élus locaux tentent ainsi d'empêcher le tournage d'un film inspiré de la BD citée, sans beaucoup de réactions ni de la presse ni des autres politiques.



JEUX OLYMPIQUES : SACCAGES ET GENTRIFICATION DU 93

Présentation du collectif Saccages

→ saccage2024.wordpress.com

Nous sommes entré-es en résistance face aux saccages écologiques et sociaux que provoquent les Jeux olympiques de Paris en 2024. Nous, habitant-es de Seine-Saint-Denis et de ses alentours, associations et collectifs, sommes rassemblés pour défendre les espaces où l'on vit, où l'on habite, où l'on se rencontre, où l'on tisse des liens et où l'on s'amuse, menacés par la préparation et la tenue de ces jeux.

Certains chantiers des JO 2024 ont commencé malgré la crise sanitaire, d'autres sont prévus dans ce premier trimestre 2021. Les conséquences sont nombreuses : quartiers irrespirables (accélération de la bétonisation et de la pollution), inabordables (spéculation immobilière, entraînant l'expulsion des pauvres et des modestes), policés (imposition des normes des investisseurs et du tourisme, surveillance et répression), implantation de grandes enseignes, réduction des espaces publics et des parcs, disparition d'espèces protégées... et la liste est encore longue. Les différents saccages engendrés par les Jeux olympiques ne font qu'accélérer les problèmes écologiques et les injustices sociales dans nos villes, et nous privent des moyens de décider collectivement de ce qui nous entoure.

L'Union départementale Solidaires 93 est impliquée dans ce collectif et a produit une brochure d'analyse pour lier les préoccupations sociales et environnementales. Ci-dessous un extrait de la brochure qui traite des conséquences écologiques et sociales des JO dans le département.

Vers la sauvegarde des jardins ouvriers d'Aubervilliers !

Ces jardins ont une histoire de près de cent ans et sont un patrimoine riche en biodiversité. Ils contribuent à nourrir de nombreuses familles et sont un espace de construction du lien social. La préservation de ces jardins est une nécessité pour une ville qui ne compte que 1,42m² d'« espace vert » par habitant-e. Or, plus de 4000m² étaient menacés par la construction d'un solarium pour la piscine olympique ! Cette destruction participe de la bétonisation et de l'artificialisation de toute l'ancienne plaine des Vertus, soit plus de 10 000m² avec la construction de la gare du Grand Paris Expresse, d'un complexe hôtelier, d'un « éco-quartier ».

Les Jeux olympiques sont ainsi un prétexte pour augmenter les prix des loyers et enrichir les promoteurs-trices.

Devenus JAD (Jardins à Défendre), les jardins se sont transformés pendant cinq mois en une zone occupée et ouverte, écologique, féministe, queer, et anti-autoritaire, afin d'empêcher le début des travaux.

Après l'expulsion des occupant-es le 2 septembre 2021, la lutte a continué, avec plusieurs recours juridiques suspendant les travaux. Enfin, le 14 mars, suite à une décision de justice, la mairie d'Aubervilliers et Plaine Commune ont enfin annoncé l'annulation des travaux sur les jardins et leur remise en état ! C'est une importante victoire, même si la vigilance reste de mise ! Si le solarium n'est plus d'actualité, l'emprise du chantier de la gare du Grand Paris Express continue de menacer les jardins. Quant aux militant-es qui avaient bloqué le chantier le 2 septembre 2021, iels ont été relaxé-es en septembre 2022.

S'il est essentiel de développer des transports en commun au service des habitant-es, pour des raisons environnementales et de réduction des inégalités spatiales, cela ne doit pas se faire par la destruction d'espaces verts. De nombreuses friches industrielles abandonnées par les entreprises responsables de leur dépollution pourraient par exemple être utilisées pour de nouvelles constructions utiles.

Urbanisation de l'aire des vents au parc de La Courneuve

L'Aire des vents est un parc départemental de 27 hectares au total, entre l'aéroport du Bourget côté est, la ville de Dugny au nord, l'autoroute A1 au sud et le parc Georges-Valbon de La Courneuve à l'ouest. Dans le cadre des Jeux olympiques 2024, le village ou « cluster » des médias devrait y être construit, sur environ sept hectares. Le village doit ensuite être transformé en « éco-quartier » après les Jeux avec 1200 logements destinés à la ville de Dugny, mais aussi des équipements publics comme une école, une crèche, un gymnase et une passerelle de franchissement au-dessus de l'A1. Mais cet espace vert est un corridor écologique et un lieu de passage d'espèces animales entre les différents parcs.

Le projet avait été suspendu par la Cour administrative de Paris en raison de l'atteinte à des espèces protégées, mais

les travaux devraient reprendre après le rejet des deux requêtes déposées par les défenseurs de l'Aire des Vents. Depuis, la dépollution des sols se fait de façon particulièrement opaque et le chantier est marqué par de nombreuses malversations.

Une piscine spectacle sans les habitant-es à Saint-Denis

Non loin du Stade de France, à la Plaine St-Denis, le centre aquatique olympique en cours de construction a vocation à accueillir Water Polo, plongeon et natation artistique pendant les Jeux olympiques. Il en résulte la construction de piscines spectacles, qui fait relativiser l'utilité pour les habitant-es ! La mairie de Paris qui finance en partie le projet prévoit d'ailleurs l'utilisation du CAO pour ses clubs. L'ensemble de la construction et la gestion de la piscine après les Jeux Olympiques reviennent par ailleurs aux entreprises privées, constructeurs et promoteurs : notamment Bouygues, Récréa et OMNES.

Pollution massive de l'air à l'école Pleyel de Saint-Denis

La construction d'un échangeur autoroutier est prévue dans le cadre des aménagements des Jeux olympiques 2024. Il fera passer plus de 20 000 véhicules/jour aux abords immédiats de l'école maternelle Ignaz Pleyel et de l'école élémentaire Anatole France constituant le groupe scolaire Pleyel - Anatole France situé dans le quartier Pleyel à Saint-Denis. Les enfants de ce dernier respirent déjà un air très pollué induit par le trafic routier de transit qui va être aggravé avec cet échangeur à 5 bretelles. C'est ainsi la santé de près de 700 élèves âgés de 3 ans à 12 ans, de près de 60 personnes qui les encadrent dans ce groupe scolaire et plus largement de plus de 13 000 habitant-es du quartier Pleyel qui est gravement mise en danger. Les parents d'élèves et les associations portent le projet d'une sanctuarisation du groupe scolaire avec la création d'un jardin de 1,2 hectare en éloignant la circulation automobile de 120m de l'école Ignaz Pleyel.

Un recours au Conseil d'Etat est en cours. Les opposant-es au projet construisent également une expertise militante en mesurant les niveaux de pollution actuels et en évaluant les pollutions supplémentaires engendrées par l'échangeur.

CHANGER LA SOCIÉTÉ, PAS LE CLIMAT!

Expulsion du Foyer de Travailleurs Migrants de l'ADEF à Saint-Ouen

Expulsés du foyer dans lequel ils résidaient en début d'année 2021 - pour laisser la place à la construction du village olympique « durable » - les résidents du Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) de l'ADEF à Saint-Ouen ont largement subi la transformation du quartier, sans perspective de retour.

La lutte menée par les résidents du foyer de l'ADEF a révélé les Jeux olympiques comme un amplificateur d'inégalités socio-environnementales déjà existantes et l'incapacité des pouvoirs publics de protéger les populations les plus vulnérables. Se juxtaposant aux pratiques autoritaires de gestion des FTM, les Jeux olympiques ont contribué à favoriser la ségrégation socio spatiale de personnes pauvres et racisées. Ces structures héritées du passé colonial sont pensées comme des logements « transitoires » pour les populations immigrées venues travailler en France. A ce titre, ils ne dépendent pas du droit commun.

Le statut spécifique de FTM a permis toutes sortes d'abus de la part du gestionnaire ADEF, à commencer par la non-communication d'informations. Bien que premiers concernés, ils furent les derniers informés des modalités concrètes de l'arrivée du Village Olympique. Ils n'eurent aucune information non plus lorsqu'en 2015, les travaux destinés à la réhabilitation du foyer (devenu insalubre) furent suspendus. Après avoir enquêté auprès des services de l'urbanisme, ils découvrirent le projet concocté par l'ADEF et la municipalité de l'époque : en attendant les Jeux Olympiques, le foyer pouvait déperir. Celui-ci constituait une réserve foncière de premier plan étant donné son emplacement stratégique : une zone de friche industrielle, non loin de la fameuse Cité du Cinéma et d'une future gare du Grand Paris Express, idéal pour accueillir un équipement emblématique tel que le Village Olympique. Les résidents furent contraints de patienter dans des conditions d'habitat dégradées.

Durant le printemps 2019, le chantier du Grand Paris Express (GPE) prit place sous leurs fenêtres. Pouvant atteindre jusqu'à 95 dB⁽¹⁾, le chantier quasi-continu⁽²⁾ a sérieusement altéré la qualité de vie des résidents jusqu'à leur expulsion.

2 ans après l'annonce officielle des Jeux Olympiques - et une série de réunions publiques au siège de Plaine Commune - l'ADEF, l'Etat et la Solidéo les informèrent qu'ils ne seraient pas relogés sur place, mais dans une autre partie de la ville où deux résidences sociales allaient être construites.

En revanche, comme celles-ci ne seraient pas prêtes avant 2023, il leur faudrait « transiter » et se résoudre à habiter dans de plus petits espaces. Ils ajoutèrent que l'ensemble des résidents ne seraient pas relogés⁽³⁾. Ces annonces provoquèrent de vives réactions au sein des résidents qui s'opposèrent immédiatement à ce logement transitoire ainsi qu'à la non-prise en compte de l'intégrité des résidents. Les négociations furent longues et éprouvantes tant les autorités cherchèrent à les intimider.

Il n'en fut rien, mais leurs revendications ne furent pas écoutées pour autant. Dans le logement transitoire qui n'a rien de bon marché, près de 450€/mois, les espaces collectifs du foyer ont disparu mais pas au profit d'espaces individuels suffisants⁽⁴⁾ et ils n'ont pas été davantage associés à la concertation relatives aux deux résidences sociales.

Pas de Surf Park à Sevrans !

Une bonne nouvelle : le Surf park envisagé à Sevrans dans la perspective

des Jeux olympiques a été abandonné par vote du conseil municipal le 27 mai 2021. Sa consommation prévue en eau était énorme - l'équivalent de 243 piscines olympiques⁽⁵⁾ - et le coût d'accès élevé pour les habitant-es. A l'été 2019, Le COJO avait fait comprendre Sevrans que la commune ne serait pas choisie, et la Fédération française de surf y était elle-même défavorable.

1. Au-delà de 70 dB, le bruit devient nocif pour la santé.
2. 6/7j - 24/24h.
3. 230 résidents furent relogés sur les 286 au départ.
4. Des studettes de 16 à 18 m², dont certaines partagées à deux.
5. <https://reporterre.net/Des-projets-de-surf-parks-coulent-grace-aux-luttes-ecologiques>



SUD ÉDUCATION DANS LA LUTTE CONTRE LES MÉGA-BASSINES : POUR UN PARTAGE ÉQUITABLE ET DÉMOCRATIQUE DE L'EAU, BIEN COMMUN !

La lutte des bassines, c'est une lutte commencée il y a des années de cela dans les Deux-Sèvres et à côté comme en Vendée. C'est en 2017 qu'elle prend réellement de l'ampleur dans les Deux-Sèvres et les départements limitrophes avec la constitution de collectifs Bassines Non Merci afin de protéger ce bien commun qu'est l'eau. Loin de ne concerner que la Vienne, la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres ou la Vendée, ces projets de bassines (aussi malhonnêtement appelées réserves de substitution) dramatiquement inconséquents et destinés à se généraliser partout en France, constituent les symptômes édifiants du capitalisme qui exploite sans vergogne cette ressource naturelle.

Une bassine, c'est quoi ? Pourquoi ça pose problème ?

C'est une réserve d'eau géante (huit à dix hectares en moyenne, 8m de profondeur entourés de digues de 10m de haut), remplie en hiver en pompant principalement dans les nappes souter-

raines, pour irriguer en été des cultures intensives (2/3 de maïs, semences, légumes industriels) et financée avec 70% d'argent public (Agence de l'Eau, Région, État, Europe). De dénis de démocratie en arrangements avec la réglementation, de non-transparence dans les processus de négociation en absence de consultations des populations locales et non prise en compte de la demande sociale, nous sommes face à une captation massive d'argent public, soutenue par des lobbies (FNSEA, etc.) décidés à maintenir envers et contre tout d'une agriculture intensive, productiviste en l'habillant d'oripeaux écologiques tout en maintenant un niveau d'information insuffisant sur la ressource et les besoins réels quand l. Le projet de 19 réserves de substitution agricole (dites « bassines ») en Deux-Sèvres montre le chemin qui reste parcourir pour une réelle prise de conscience par le grand public comme par les élites de la gravité des enjeux auxquels l'agriculture, l'eau et l'alimentation vont être confrontées au cours des prochaines années.

Les problématiques sont ainsi diverses :

- Un partage inéquitable de l'eau : il s'agit d'une monopolisation de l'eau par une minorité d'agriculteurs industriels (seulement 6 pour cent des zones concernées) compliquant voir interdisant au contraire l'accès à l'eau pour les petit·es paysan·es bio et c'est un risque sérieux sur l'eau potable et le bon fonctionnement des milieux naturels. Dans le même temps, durant l'été, il va être demandé aux habitant·es de restreindre leur usage de l'eau. Cette agriculture-là ne participe pas à la souveraineté alimentaire des territoires concernés, les produits sont destinés à l'agroalimentaire, l'exportation et encore pire aux agrocarburants. Les paysan·es qui pratique l'agroécologie, et qui nourrissent les habitant·es n'ont pas besoin de ces réserves gargantuesques. Par contre, leur ressource en eau risque d'en être impactée.

- C'est une substitution douteuse manipulée par les lobbies agro-industriels : il n'y aucune garantie de la baisse



CHANGER LA SOCIÉTÉ, PAS LE CLIMAT!

des volumes prélevés (année de référence biaisée).

- Les projets s'organisent sans transparence dans les processus de validation.

- Une incohérence économique et climatique : gaspillage de l'eau (évaporation de 20% dans les bassines puis pendant l'arrosage), des terres et de l'argent public (provenant des factures d'eau des consommateurs), financement public pour des bénéfices privés, non-respect du principe pollueur-payeur, aucune garantie de les remplir en hiver en raison du changement climatique.

En résumé, les bassines ce sont donc surtout de véritables gouffres financiers, un désastre écologique, écocide même, et la confiscation d'une ressource par quelques utilisateurs donc des projets antidémocratiques ! En effet, nous considérons, que ces projets sont de nature à mettre gravement en danger les milieux aquatiques et nos réserves d'eau potable, mais constituent également un blanc-seing au maintien d'une agriculture productiviste, destructrice des sols, polluante pour l'eau et l'air, catastrophique pour la biodiversité animale et végétale et donc incapable de poursuivre sa mission de nourrir les populations dans les décennies à venir.

Selon nous, il importe plus que jamais de fixer des priorités pour l'usage de l'eau :

1 – La consommation d'eau potable par la population

2 – Le maintien de l'équilibre naturel des milieux hydrologiques

3 – Les usages agricoles

4 – En dernier lieu les usages économiques de l'eau.

Nous revendiquons aussi :

- la priorisation des productions à haute valeur ajoutée et favorisant l'emploi dans l'agriculture

- des prélèvements d'eau à un niveau compatible avec le fonctionnement des écosystèmes. Il faut protéger les milieux naturels indispensables au cycle de l'eau

- une répartition équitable de l'eau, une redevance faible pour un volume

limité de 10 à 20 000 m³ par irrigant, assorti de droits et de devoirs (diversité d'assolement, rotation, entretien et maintien de haies...). Au-delà, le prix de l'eau doit être fortement progressif

- une recherche agronomique publique renforcée en s'appuyant sur l'agronomie et les pratiques paysannes et la réorientation des moyens de recherche vers des cultures économes en eau

- la valorisation des pratiques respectueuses de l'eau (quantité et qualité) donc de l'agronomie dans les institutions publiques y compris dans les programmes délivrés par l'éducation nationale.

Quel est le rôle de SUD éducation dans tout ça ?

Profondément respectueux·ses de la profession agricole, notre propos est bien de redonner corps, sens et reconnaissance à ce secteur par notre soutien, à ces métiers effectivement essentiels à notre subsistance et à notre autonomie, dévoyés par les discours et organisations capitalistes, agro-industriels, qui ont petit à petit confisqué les circuits et moyens de production et aliéné les paysan·nes à un système pernicieux, insidieux, conduisant à une précarité économique certaine et grandissante (comme c'est particulièrement le cas pour la filière laine ou laitière) mais aussi à une faillite et une destruction environnementale.

En tant que personnels de l'éducation, nous ne connaissons que trop bien les ravages de la méconnaissance historique et du manque de reconnaissance, le manque de reconnaissance professionnelle, la destruction du service public et de la culture professionnelle collective aboutissant à des maux comparables dans l'éducation et dans l'agriculture comme le prof et l'agri-bashing.

En tant que syndicat de lutte et de transformation sociale, membre de l'union syndicale Solidaires, une union syndicale interprofessionnelle, Sud éducation porte plus que jamais les luttes autour des questions écologiques et anticapitalistes. Ces luttes, Solidaires les porte aussi au sein de l'alliance écologique et sociale Plus Jamais ça. Pour nous, il s'agit bien d'un combat plus global, pour la démocratie, à décliner sur le champ de l'éducation. Il s'agit de repenser nos modes de

production comme de consommation. L'agriculture est donc l'affaire de toutes et tous, nous la voulons non intensive et paysanne, afin qu'elle réponde aux enjeux et aux besoins de produits de qualité tout en préservant la planète. Sud éducation s'associe donc aux actions prévues par le collectif « Bassines non merci » et plus particulièrement à la mobilisation Pas une bassine de plus le 29 et le 30 octobre. Sud éducation poursuivra son engagement local comme national aux côtés des organisations portant ce combat ! ■

POUR UN MONDE SOLIDAIRE ET SANS FRONTIÈRES !

Le réchauffement climatique provoquant des dérèglements et phénomènes impactant de plus en plus visiblement le quotidien des Européen-nes, la notion de réfugié-es climatiques a été propulsée sur le devant de la scène ces derniers mois. Mais de qui parle-t-on quand on parle de réfugié-es climatiques ?

Cette terminologie a été utilisée et définie pour la première fois en 1985 par Essam El Hinnawi dans un rapport de l'ONU intitulé « Environnement refugee ». Il définit alors les réfugié-es climatiques comme « des personnes forcées de quitter leur lieu de vie d'une façon temporaire ou permanente à cause d'une rupture environnementale (naturelle ou anthropique) qui menace leur existence et/ou affecte sérieusement leur qualité de vie. »

Si la notion de réfugié-e climatique ou environnemental-e contribue à alerter sur les conséquences du réchauffement, elle ne correspond toutefois à aucun cadre juridique international : le fait de devoir quitter son pays ou son lieu de vie à cause de la sécheresse ou d'inondation ou submersion n'ouvre à aucun droit ni aucune reconnaissance que ce soit.

Pour pouvoir bénéficier d'un statut de réfugié-e et des droits qui vont avec, il faut en effet entrer dans le cadre de la convention de Genève de 1951 qui définit un-e réfugié-e comme une personne craignant des persécutions ou étant persécutée en raison « de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. »

Actuellement, seules quelques jurisprudences donnent vie à ce qui pourrait être une nouvelle catégorie de réfugié-es. La première d'entre elles, rendue par la cour des droits de l'Homme de l'ONU, la jurisprudence Teitiota, qui tient son nom d'un habitant de l'archipel des Kiribati à qui la Nouvelle-Zélande avait refusé l'asile. Cette jurisprudence ne retient pas les facteurs environnementaux comme des facteurs ouvrant droit à l'asile mais introduit tout de même une obligation de non-refoulement de personnes confrontées à des conditions de vie dégradées à cause du changement climatique. En France, en 2020, la Cour administrative d'appel de Bordeaux annule l'obligation

de quitter le territoire d'un ressortissant Bangladais sur la base de la pollution atmosphérique qui dans ce pays aggraverait l'état respiratoire du requérant. Ces décisions restent toutefois extrêmement marginales.

Le 19 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le texte reconnaît que « les phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres catastrophes liées au climat peuvent jouer dans l'incitation au déplacement et à la migration » mais rien de plus. De toute façon, rien que le nom du pacte en question indique qu'il s'agit là de limiter encore un peu plus la liberté de circulation et d'installation et donc de mener la guerre à toutes celles et ceux qui sont considéré-es comme des migrant-es indésirables.

Cette question des indésirables est fondamentale dans la réflexion que nous devons avoir autour de cette notion de réfugié-es climatiques ou environnementaux. En effet, créer une catégorie de plus, même si pour le moment elle n'a aucune existence juridique, n'est-ce pas participer à créer de nouveaux-elles exclu-es, les mauvais-es migrant-es, celles et ceux qui n'auraient aucune raison acceptable de s'installer ailleurs que là où elles sont nées ? Ou bien est-ce que créer une nouvelle catégorie de réfugié-es et réduire le nombre de personnes frappées du statut d'indésirables, celles et ceux qui sont catégorisé-es migrant-es ou migrant-es clandestin-es ? Que l'on adopte l'un ou l'autre des points de vue, l'un des combats politiques des syndicats de l'union Solidaire est la liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous et sur la question des migrations, ce combat nous devons toujours l'avoir en tête.

Régulièrement, des chiffres sont annoncés concernant le nombre de réfugié-es environnementaux dans les années à venir. On parle de 150 à 250 millions de personnes. En avril 2021, le HCR (Haut commissariat aux Réfugiés) estimait pour les 10 dernières années, à 21,5 millions par an le nombre de personnes contraintes de se déplacer de leur lieu de vie habituel en raison de phénomènes liés aux conditions météorologiques. Là encore, les mots

sont importants. En effet, on parle là de personnes qui ont dû se déplacer, donc se réfugier ailleurs que là où elles vivaient, mais pas forcément dans un autre pays. Ces personnes ne sont pas considérées comme des réfugié-es mais comme des déplacé-es internes. Pour 2021, cela a représenté selon l'OIM (Office International des Migrations) plus de 59 millions de personnes. Quand pour alerter sur les conséquences des dérèglements climatiques sont mis en avant des chiffres de réfugié-es climatiques qui dans le futur ne cesseraient d'augmenter, les déplacé-es internes sont-ils/elles comptabilisé-es ?

En mettant en avant la notion de réfugié-es climatiques et en alertant sur des nombres de personnes perçues comme susceptibles de participer à des flux migratoires vers les pays occidentaux, il faut avoir en tête qu'on participe peut-être, même si c'est sans le vouloir et même si c'est dans l'objectif d'alerter sur les conséquences du réchauffement dû aux activités humaines, à instrumentaliser politiquement la question des migrations. Et dans un contexte de montée de l'extrême droite partout en Europe, c'est un jeu dangereux auquel il ne vaut peut-être mieux pas participer... ou tout au moins en se posant la question.

Au-delà de ces questions, continuons à réaffirmer nos valeurs de justice sociale et environnementale en liant les deux dans nos luttes, dans notre quotidien, sur nos lieux de travail et nos lieux de vie. Continuons à nous battre pour un monde solidaire et sans frontières aux côtés de celles et ceux qui subissent ces frontières au quotidien : travailleur-euses sans papiers, mineur-es non accompagné-es exclu-es du droit à l'enfance et à la scolarisation, familles sans papiers, prisonnier-ères des centres de rétention... celles et ceux qu'on appelle migrant-es. ■

ZOOM SUR L'ÉCOFÉMINISME

L'écoféminisme que nous défendons se veut anticapitaliste, radical et décolonial. Il permet de faire le lien entre l'exploitation de la planète, des ressources naturelles, des corps des femmes, des travailleurs-ses et des corps racisé-es, le capitalisme, les violences faites aux femmes et le néo-colonialisme. Il ne s'agit pas d'une vision essentialiste de la femme qui serait forte parce qu'elle donne la vie et que c'est naturel pour elle de s'occuper des autres et de la nature (pensée qui existe dans certains courants éco-féministe).

Dans les pays du Sud globalisés, ce sont les femmes qui subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique de la destruction des écosystèmes, engendrées par les projets « coloniaux, capitalistes, mortifères, patriarcaux » (Myriam Bahaffou). En cas de catastrophe naturelle, « les décès chez les femmes sont jusqu'à quatorze fois plus élevés », relève Médiaterre.

Ce sont elles aussi, les travailleuses précaires de l'agriculture, la main-d'œuvre pas chère que la révolution verte a ignorées. Sans accès aux machines, aux formations, aux prêts, au matériel, leurs exploitations sont plus modestes que celles des hommes, et elles dépendent plus qu'eux des ressources naturelles. Ce sont toujours les femmes qui parcourent des distances de plus en plus grandes, à cause des sécheresses à répétition et de la déforestation, pour aller chercher l'eau ou le bois nécessaires au foyer. Garantées de la sécurité alimentaire de leur famille, ce sont les premières touchées par la famine.

C'est de l'urgence climatique que naît le mouvement dans les années 70-80 en Inde, notamment autour de la lutte de Vandana Shiva. Cette physicienne et philosophe s'est opposée à l'agriculture intensive et la pollution chimique qui mettaient en danger la santé, les villages et les communautés. Dans ce cadre, elle s'est battue contre la privatisation de l'eau sur les barrages sur le Gange.

Dans son premier livre, *Staying alive*, elle théorise sa réflexion sur le développement, l'écologie et le genre et ainsi montre que le modèle occidental d'essor technologique et économique, fondé sur l'exploitation des femmes et de la nature, conduit l'humanité sur la voie de l'auto-destruction.

Parallèlement en France, Françoise d'Eaubonne milite activement dans les luttes anti-nucléaire (participation au sabotage de la centrale nucléaire de Fessenheim) et anime au sein du MLF le groupe « Écologie et féminisme ». Dans son livre, elle développe le concept d'écoféminisme et en crée le terme. Dans les années 1980, des féministes anglo-saxonnes, principalement aux USA, mènent également des luttes anti-nucléaire, dont l'action la plus spectaculaire est la Women's Pentagon Action.

C'est alors le début de la théorisation occidentale du mouvement écoféministe qui n'est jusqu'à lors pas revendiqué comme tel dans les pays du Sud global.

Jusqu'à aujourd'hui, il existe des luttes écoféministes comme les actions du collectif Les bombes atomiques dans la lutte antinucléaire de Bure. Malgré la répression, la résistance et la lutte s'y organisent toujours.

« Ce ne sont pas nos exfoliants maison qui amélioreront le sort des paysannes indiennes, ni nos lombricomposteurs qui reconfigureront un système patriarcal et capitaliste destructeur. » Myriam Bahaffou

De nombreuses figures de luttes qu'on pourrait qualifier d'écoféministes se battent dans leur pays contre l'extractivisme en mettant en lumière l'exploitation des femmes racisées, qui en sont les premières victimes.

Parmi elles, beaucoup de très jeunes filles ont été invisibilisées par les médias et les gouvernements, contrairement à la Suédoise blanche Greta Thunberg dont

on reconnaît l'importance du combat :

- Autumn Peltier qui milite dès l'âge de 7 ans, en 2013 dans une réserve au Canada pour l'accès à l'eau (qui est à la charge des femmes) et la défense des peuples premiers

- Vanessa Nakate, Ougandaise qui dénonce les conséquences de l'exploitation des pays d'Afrique par les pays occidentaux.

- Licypriya Kangujam a commencé à militer elle aussi à l'âge de 7 ans contre la pollution de l'air en Inde. Elle fait campagne en 2020 pour rendre obligatoires les cours sur le réchauffement climatique dans les écoles et obtient gain de cause auprès du gouvernement.

Pour conclure, comme le montre Silvia Federici dans *Caliban et la sorcière*, les hommes dominants contrôlent le corps des femmes, des travailleurs et des travailleuses et la Terre. Dans la société capitaliste, patriarcale et coloniale, on exploite la nature et ses ressources naturelles, le corps des femmes et plus particulièrement celui des plus précaires dans le monde. ■

**Cécile Coudsi-Carcedo
et Camille Saugon,**

militantes à SUD éducation 93

BIBLIOGRAPHIE

ÉCOFÉMINISME

Livres

- Myriam BAHAFFOU, Feu ! Abécédaire des féminismes présents, Libertalia, article « Écoféminisme radical »

- Françoise D'EAUBONNE, Le féminisme ou la mort, 1974 ; rééd. 2020, Le Passager Clandestin, préface de Myriam Bahaffou et Julie Gorecki

- Silvia FEDERICI, Caliban et la sorcière, Entremonde

- Emilie HACHE, Reclaim, Cambourakis, 2016

- Vandana SHIVA et Maria MIES, Ecoféminisme, Harmattan

- Vandana SHIVA Staying alive, Zed Books (en anglais)

- Eau et féminisme, petite histoire croisée de la domination des femmes et de la nature, coord par Lia MARCONDES, La Dispute, 2011

- Paula ANACAONA, AMARAL Claudia, Solitude la flamboyante, Anacaona Éditions, 2020

Articles

- Nora BOUAZZOUNI, "Comment l'impératif écologique aliène les femmes", Slate <http://www.slate.fr/story/180714/ecologie-feminisme-alienation-charge-morale>

- Jeanne BURGART GOUTAL, « L'écoféminisme et la France : une inquiétante étrangeté ? », revue Cités 2018/1, n° 73

Podcasts

- L'Afro-écologiste, « la chaîne qui parle d'écologie et de véganisme d'un point de vue décolonial et afrocentrique. » <https://anchor.fm/afroecologiste>

- Charlotte BIENAIMÉ, Un podcast à soi, « Écoféminisme, 1er volet : défendre nos territoires », « Éco-

féminisme, 2ème volet : retrouver la terre » https://www.arteradio.com/son/61662635/ecofeminisme_1er_volet_defendre_nos_territoires_21

https://www.arteradio.com/son/61662820/ecofeminisme_2eme_volet_retrouver_la_terre_22

- Rokhaya DIALLO et Grace Ly, Kiffe ta race, épisode #77 « Véganisme, écoféminisme... des trucs de Blanc-hes ? » <https://www.binge.audio/podcast/kiffetarace/veganisme-ecofeminisme-des-trucs-de-blanc%25c2%25b7hes>

Collectifs

- Les bombes atomiques, Collectifs féministes et antinucléaires <https://bombesatomiques.noblogs.org/>



POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'ÉCOLE ET DE L'UNIVERSITÉ, VOTEZ SUD EDUCATION !

Du 1^{er} au 8 décembre, l'ensemble des agentes et agents de la Fonction publique sont appelé-es à voter pour désigner leurs représentant-es dans les instances. Organisées tous les 4 ans ces élections déterminent la représentativité des syndicats dans la Fonction publique et donc dans l'Éducation nationale ainsi que dans l'Enseignement supérieur et la recherche.

Pour l'instant, SUD éducation n'est pas représenté au niveau ministériel, nous ne pouvons pas porter nos revendications écologistes dans les instances. Voter pour SUD éducation aux CSA ministériels et académiques, c'est permettre à SUD éducation de porter la transformation écologique et sociale à tous les échelons.

Il s'agit d'un enjeu central :

De notre résultat dans les comités sociaux d'administration (CSA, qui remplacent les comités techniques) nationaux dépend notre représentativité et le volume des droits syndicaux qui nous seront alloués. Dans un contexte d'at-

taques contre notre syndicalisme (encore illustré récemment par la suspension puis le déplacement forcé de notre camarade Kai Terada dans le 92) notre absence de représentativité nationale dans le périmètre du ministère de l'Éducation nationale nous fragilise y compris juridiquement sur notre capacité à agir.

Malgré tout, nous avons prouvé notre capacité à agir aussi bien en prenant une part active dans la construction de grèves reproductibles victorieuses, comme en décembre 2019 contre la réforme des retraites, ou en menant des recours devant les plus hautes juridictions. Ainsi, un avis du Conseil d'État a contraint le gouvernement à verser les primes REP et REP+ aux assistant-es d'éducation.

Pour renforcer ces actions, en mener de nouvelles et pouvoir agir, y compris en faveur d'une transformation écologique et sociale, SUD va présenter des listes dans les différents scrutins.

Pour des élu-es de combat qui ne se laissent pas faire face à l'administration,

pour envoyer un signal fort : du 1^{er} au 8 décembre, votons SUD éducation-Solidaires.

Qui vote et à quoi ?

L'ensemble des agent-e-s, en CDD, CDI ou fonctionnaires, titulaires comme stagiaires voteront. Les titulaires votent en CSA et en CAP (locales et nationales, soit 3 ou 4 scrutins selon les corps). Les stagiaires votent en CSA (soit 2 scrutins, national et local). Les non-titulaires votent en CSA et CCP (soit 3 scrutins, pas de CCP nationale). ■



Fédération SUD éducation

31 rue de la Grange aux Belles

75010 Paris

www.sudeducation.org



J'adhère !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

**VOTONS
POUR**



éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

UNE AUTRE
ÉCOLE
UNE AUTRE
SOCIÉTÉ